

# Sommaire

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>5</b>
------------------------------------	----------

## **LES ARCHIVES PERSONNELLES, UN STATUT ARCHIVISTIQUE PARTICULIER**

1. Les archives personnelles selon la sphère archivistique .....	11
2. L'individu, un archiviste insoupçonné ? .....	19
3. L'habitat, comme lieu d'archives .....	29

<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>37</b>
----------------------------	-----------

<b>ÉTAT DES SOURCES .....</b>	<b>48</b>
-------------------------------	-----------

## **LES ARCHIVES PERSONNELLES, REFLETS DE PARCOURS D'IMMIGRATION**

1. Les papiers d'origine, une représentation de la vie passée .....	55
2. De nouveaux papiers comme la preuve d'une adaptation au pays d'accueil .....	69
3. Les photographies, l'exemple d'un tissage culturel .....	77

<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>85</b>
----------------------------------	-----------

<b>ANNEXES.....</b>	<b>88</b>
---------------------	-----------

<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>103</b>
-------------------------------------	------------

<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>104</b>
--------------------------------	------------

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>105</b>
---------------------------------	------------

# Introduction générale

Les mots tels que « papiers », « documents » sont des termes récurrents qui résonnent dans notre quotidien. Chacun d'entre nous en est à la fois détenteur et producteur, ces écrits rythmant notre vie publique et privée. Chaque individu est doté à la fois d'une identité propre et première, l'identité civile et d'une identité multiple qui est caractéristique de ses affiliations à la société : citoyen, assuré social, contribuable, propriétaire, locataire, salarié, syndiqué, détenteur d'un compte bancaire, d'un compte téléphonique. Ces différents profils se montrent et se prouvent par l'intermédiaire de documents et d'imprimés qui prennent une forme officielle et administrative. Au-delà de ce point de vue conventionnel, chacun se distingue également par la vie privée et plus intime qu'il mène. Cette cellule de l'identité est aussi représentée par des écritures diversifiées et par des documents composites. L'utilité et la valeur d'un document pour son propriétaire sont des paramètres pris en considération pour la sauvegarde ou non de ce document. La conservation semble alors s'effectuer, d'une façon privilégiée, dans l'espace domestique. Il s'agit d'un lieu intime et protégé de toute agression et de tout regard sur les pratiques individuelles de rangement. Cette masse documentaire examinée, traitée et conservée forme ce que l'on peut appeler, de façon élargie, les archives personnelles. Il faut bien souligner que cette catégorie comprend également toutes autres formes et supports que l'écrit.

Le terme archives renvoie à un état particulier du document puisque celui-ci a été sélectionné pour une conservation durable. Ce dernier reflète l'activité quelconque à laquelle a pris part ou qui concerne directement un simple individu. L'historienne Françoise Hiraux désigne les archives personnelles comme « les documents produits et conservés par des personnes »<sup>1</sup>. Les archives personnelles reflètent l'individu dans son entier, à la fois sur son statut public et sur sa figure privée. Anne Monjaret dit que ces papiers « sont à soi, sur soi, de soi et relatent

---

<sup>1</sup> Françoise Hiraux, Françoise Mirguet, dir., *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan, p. 9.

directement une biographie, quels que soient leur statut et leur registre »<sup>2</sup>. Ils ont donc un statut particulier qui leur est propre et diffère des autres types d'archives.

Ce statut original est aussi perceptible dans le traitement des archives personnelles par les professionnels d'archives et par la recherche scientifique. Il s'explique notamment par les mutations demandées aux archivistes dans leurs méthodes de travail lorsqu'ils traitent ces archives si particulières, car comme l'explique Paul Servais, « elles imposent à l'archiviste de remettre en question, de réajuster, non seulement ses actions [...] mais aussi, parfois, les fondements mêmes de la discipline »<sup>3</sup>. Les archives personnelles ont été éloignées, de par leur statut, de la sphère professionnelle archivistique mais ce manque de considération a été vite résorbé au fil du temps donnant à ces archives la place et l'estime qu'elles méritent.

Il est intéressant de percevoir que chacun d'entre nous est touché par cette valeur d'archives. Bien que le terme d'archivage ne soit pas d'usage fréquent dans le vocabulaire domestique, l'idée de tri, de mise en ordre et de rangement est largement admise. Les individus, dans leur ensemble, sont contraints de penser à un système d'organisation de leurs propres papiers devant la masse documentaire qu'ils côtoient.

Étudier les archives personnelles consiste à se concentrer sur un langage particulier, « celui du document élémentaire, les écrits de la maisonnée, des faits banals »<sup>4</sup>. L'objectif de ce mémoire n'était pas de s'orienter vers l'étude d'une histoire événementielle mais de se tourner vers la notion d'archives à travers les pratiques les plus ordinaires. Au-delà, il s'agit de capter et de comprendre les processus archivistiques exercés par les individus les plus simples sur leurs propres documents. De plus, on peut même se demander si on ne percevrait pas des traces de professionnalisme archivistique dans les traitements des documents par certains individus. À première vue, ce sujet des archives personnelles touche à des notions qui « vont de soi ». Mais, comme le dit Jean-Pierre Albert, « tout cela demeure à la fois évident et méconnu : nous ne

---

<sup>2</sup> Anne Monjaret, « Déménager ou les affres des papiers domestiques. Un lieu minimal de l'archive », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 55.

<sup>3</sup> Françoise Hiraux, Françoise Mirguet, dir., *op. cit.*, p. 60.

<sup>4</sup> Philippe Artières, Jean-François Laé, *Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 9.

savons pas tout ce que nous savons »<sup>5</sup>. En réalité, que représentent réellement les archives personnelles ? Sous quelles formes existent-elles ? Quelles valeurs exaltent-elles ?

Ces réflexions nous amènent donc, de façon générale, à tenter de chercher comment ces archives personnelles sont appréhendées à la fois par les professionnels et par les individus eux-mêmes.

Au-delà, il s'agit de comprendre comment s'orientent les pratiques archivistiques des individus.

La deuxième partie entend concentrer cette problématique des archives personnelles dans l'espace domestique auprès de la population immigrée. Ce choix résulte des particularités de la population immigrée qu'il est intéressant de mettre en valeur et en corrélation avec le thème des archives personnelles. En effet, comme l'indique le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une « personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable »<sup>6</sup>. Cette perspective inclut par conséquent d'avoir quitté sa culture et les relations personnelles établies dans son pays d'origine. Le départ pour un nouveau pays puis l'adaptation à celui-ci est donc une étape considérable qui singularise le parcours de vie de chaque immigré. Dans ce contexte, on peut se demander quels documents personnels peuvent précisément représenter et illustrer ce parcours. Il convient de percevoir les documents qui sont issus du pays d'origine et de saisir les raisons de leur sélection dans le voyage pour la France. Finalement, comme dans la première partie, il s'agit de s'appuyer sur les archives personnelles mais dans une perspective différente, en insistant davantage sur la signification et la valeur que les immigrés leur donnent.

Dans le but de recueillir les informations nécessaires, des entretiens oraux ont été organisés auprès d'une dizaine d'immigrés, tous originaire d'Afrique. Les profils des personnes rencontrées s'accordent majoritairement, sept personnes sont venues en France pour étudier, les trois autres ont immigré sous le statut d'époux(se) de Français(e). Tous les immigrés rencontrés gardent un lien de proximité avec leur pays d'origine mais font preuve, pour la

---

<sup>5</sup> Jean-Pierre Albert, « Écritures domestiques », dans Daniel Fabre, dir., *Écritures ordinaires*, Paris, Éditions P.O.L, 1993, p. 88.

<sup>6</sup> Définition de l'INSEE [en ligne], disponible sur <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm> (consulté le 11 novembre 2013).

plupart, d'une réelle intégration en France. Chaque immigré a fait part de sa propre expérience d'immigration et a exprimé le rapport qu'il entretient avec ses propres documents, en particulier issus du pays d'origine.

## Les archives personnelles, un statut archivistique particulier

Le mémoire aborde la notion d'archives personnelles dans l'espace domestique. Dans ce contexte, cette première partie tente de faire la synthèse des connaissances disponibles sur ce thème. Elle tente également d'apporter un éclairage sur le statut particulier des archives personnelles. En effet, celles-ci sont à la fois prises en compte par la sphère professionnelle des archives et par les individus eux-mêmes. Elles concernent donc l'ensemble de la société, contrairement aux archives publiques et privées dont la production et la consultation ne touchent pas la population d'une façon uniformisée.

Si l'on considère le point de vue de la profession, la perception des archives personnelles demeure particulière. Dans un premier temps, il faut mettre en valeur le manque de considération qu'ont connu les archives privées et avec elles les archives personnelles. Aujourd'hui, elles sont reconnues pleinement à la fois par les archivistes et par la recherche scientifique. Leur traitement par ces professionnels demande une adaptation des techniques archivistiques. Les archives personnelles ne peuvent pas être abordées de la même façon que des archives publiques. Ces remarques donnent donc un premier indice de ce statut original des archives personnelles.

Au-delà de la sphère professionnelle, les individus sont aussi touchés par cette notion d'archives personnelles. En effet, ils y sont confrontés quotidiennement devant la masse documentaire qui circule dans nos sociétés occidentales. Le côtoiement des individus avec des documents quelconques auxquels ils sont liés administrativement ou intimement, révèle une administration domestique dont la gestion est confiée à un seul individu. Les pratiques archivistiques privées semblent, sur certains aspects, se confondre avec les techniques archivistiques revendiquées par les professionnels.

Enfin, il semble que l'habitat pourrait être analysée comme la réplique d'un lieu d'archives. En effet, des rapprochements peuvent être réalisés entre la gestion des archives personnelles dans l'espace domestique et celle entreprise par les sites professionnels d'archives. Toutefois, devant les processus de rangement et de conservation domestiques qui sont purement individuels, on constate que l'habitat devient un lieu d'archives.

La première partie cherche donc à comprendre comment sont perçues les archives personnelles à la fois par la profession, dans un premier temps, puis par les individus eux-

mêmes, ces derniers développant, en effet, des processus archivistiques de la collecte à la valorisation. Ces pratiques s'inscrivent dans un lieu précis : l'espace domestique qui mute, dans ce contexte, vers de nouvelles fonctions.

Rapport-Gratuit.com

# 1. Les archives personnelles selon la sphère archivistique

## 1.1. Un intérêt tardif pour les archives privées

Les archives personnelles apparaissent comme une catégorie à part entière des archives privées. Il faut donc envisager, dans un premier temps, la perception des archives privées par la profession avant de tenter de comprendre la place prise par les archives personnelles. Au-delà, il faut considérer que ces dernières ne sont qu'une toute petite partie des archives privées qui rassemblent de multiples catégories de producteurs.

Le Code du Patrimoine, ensemble du droit qui régit le patrimoine en France, définit dans son livre II les archives comme étant « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité »<sup>7</sup>. Cette définition récente précise bien à la fois l'inclusion et la distinction opérée entre les archives publiques et les archives privées. L'article L. 211-4 précise la notion d'archives publiques :

« Les archives publiques sont : les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission. Les actes et documents des assemblées parlementaires sont régis par l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels »<sup>8</sup>.

Par opposition, les archives privées sont définies comme étant « l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4 »<sup>9</sup>. Ainsi, c'est « l'identification du producteur et de son activité productrice [qui] permet de

---

<sup>7</sup> Article L 211-1 du Code du Patrimoine.

<sup>8</sup> Article L 211-4 du Code du Patrimoine.

<sup>9</sup> Article L 211-5 du Code du Patrimoine.

déterminer positivement le caractère privé des archives »<sup>10</sup>. Cependant, il faut percevoir que les archives privées n'ont pas toujours été considérées favorablement par les archivistes dans le passé.

Les archives publiques ont bénéficié de toute l'attention de la profession dès le début de la pensée archivistique, comme le rappelle la vision du juriste Charles Dumoulin au XVI<sup>e</sup> siècle : « *Archivum est quod publica auctoritate potestatem habentis erigitur* » (« est archive ce qui, appartenant à une personne dotée d'un pouvoir par l'autorité publique, est érigé comme tel »)<sup>11</sup>. Les archives publiques et notamment les documents versés par les administrations représentaient alors les sources exclusives et recevables pour les archivistes dans la mission première qu'ils portaient : conserver les actes publics. On pouvait trouver des documents d'origine privée « mais ce n'était pas le résultat d'une politique systématique »<sup>12</sup>. Les archives publiques avaient donc une place privilégiée, laissant les archives privées à un rang secondaire.

La première marque d'intérêt pour les archives privées apparaît au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Christine Nougaret explique que la collecte des archives privées s'est tournée, à ce moment, vers les archives des familles prestigieuses et non pas vers les archives de personnes anonymes car « l'intérêt historique qu'elles présentent semble nul »<sup>13</sup>. En 1891, le manuel de Charles-Victor Langlois et d'Henri Stein *Les Archives de l'histoire de France*, met les archives privées sur le devant de la scène publique et archivistique. Elles sont alors reconnues comme outil de l'écriture de l'histoire de France au même titre que les archives publiques.

Puis, la reconnaissance des archives privées s'est renforcée au XX<sup>e</sup> siècle, sous la forme de textes réglementaires et grâce à l'impulsion considérable de Charles Braibant, véritable promoteur des archives privées. Ce dernier crée en février 1949, deux comités de sauvegarde des archives privées familiales et économiques. Un mois plus tard, il lance une enquête à l'échelon national sur les archives privées conservées chez leur propriétaire afin d'avoir une vue générale des sources potentielles. Dès le mois de mai, il dote les Archives nationales d'un

---

<sup>10</sup> Christine Nougaret, Pascal Éven, dir., *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation Française, 2008, p. 22.

<sup>11</sup> Christine Nougaret, Pascal Éven, dir., *op. cit.*, p. 26.

<sup>12</sup> Christine Nougaret, Pascal Éven, dir., *op. cit.*, p. 26.

<sup>13</sup> Christine Nougaret, Pascal Éven, dir., *op. cit.*, p. 16.



service d'archives privées « avec pour mission de recenser, classer et inventorier les archives chez leur propriétaires, d'en assurer la sauvegarde grâce au micro-filmage et d'en favoriser l'acquisition pour permettre leur conservation définitive et leur utilisation par les historiens »<sup>14</sup>. Progressivement, les archives privées se sont de plus en plus imposées dans le champ archivistique et dans le patrimoine commun. Elles « ont été reconnues tant par les professionnels que par les chercheurs comme des composantes essentielles de la mémoire nationale et comme des matériaux indispensables à la recherche »<sup>15</sup>. Rapidement mises à la disposition de la recherche, elles font l'objet de publications dans les revues savantes. Juridiquement, c'est la loi du 3 janvier 1979 qui a accentué la prise en compte et la gestion des archives privées dans la profession.

Les services publics d'archives conservent donc à la fois des archives publiques et des archives privées. C'est à partir de 1944 et de 1949 que les archives privées sont regroupées dans des séries qui leur sont consacrées : les séries pour les entrées par voie extraordinaire. Ainsi, on dénombre, aujourd'hui, pour les archives départementales, la série J, la série Fi pour les documents figurés et la série AV pour les documents audiovisuels ou sonores isolés. Concernant les Archives nationales, on trouve les séries AB XIX (documents isolés et papiers d'érudits), AP (archives personnelles et familiales), AQ (archives d'entreprises), AR (archives de presse) et AS (archives d'associations et de syndicats) mais aussi la série AB XXVIII (thèses des élèves de l'École des chartes), la série AB XXXVIII (catalogues de libraires et de ventes d'autographes) et enfin la série AB XLV (thèses et mémoires universitaires). Les services d'archives publiques se lancent dans des collectes d'archives privées élargies dessinant un nouveau paysage marqué par une forte diversité des fonds privés au sein de ces structures. Ainsi, une typologie large des producteurs se profile : on peut recenser les archives personnelles et familiales, les archives d'associations, de partis politiques et de syndicats, les archives d'entreprises, les archives culturelles, les archives scientifiques, littéraires ou artistiques. Ces archives privées sont donc issues de producteurs privés qui ont confié leurs documents aux services d'archives par le don, le legs, la dation ou encore le dépôt. Elles peuvent être aussi achetées par les services. Il est clair que le statut privé de ces archives leur

---

<sup>14</sup> Christine Nougaret, Pascal Éven, dir., *op.cit.*, p. 19.

<sup>15</sup> Christine Nougaret, Pascal Éven, dir., *op.cit.*, p. 3.

confère une particularité dans les actions de collecte, de traitement et de communication entreprises par les services.

Parallèlement aux services d'archives publics, des structures privées se consacrent aussi à la conservation d'archives privées. Cette tendance est apparue dans les années 1980 suite aux fermetures de certaines entreprises publiques, auxquelles des structures privées ont répondu en se lançant dans la conservation et la communication des archives de ces entreprises. Ces nouveaux lieux d'archives se sont constitués en pôles thématiquement spécialisés, certains se distinguant par une activité militante, associative, professionnelle, scientifique. Ces spécialisations se conjuguent aux tendances que prend la recherche notamment historique qu'il s'agisse de l'attrance pour les archives politiques, pour les archives des minorités ou encore pour les archives culturelles. On peut mentionner, à titre d'exemple, l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (Caen), les Archives du féminisme à Angers ou encore le Centre d'archives et documentation gay et lesbien à Paris. La multiplication de ces derniers montre l'intérêt de préserver et de mettre en valeur les fonds privés.

Ces structures s'intéressent, de plus en plus, aux archives personnelles d'individus ordinaires qui par leur parcours de vie peuvent raconter et illustrer la mémoire de certains événements. Ainsi, Philippe Artières l'explique : « l'institution n'est plus seule productrice d'archives, mais chaque individu célèbre ou anonyme est dépositaire d'archives »<sup>16</sup>. De surcroît, des organisations propres à la promotion des archives de la vie intime et quotidienne émergent, particulièrement en Suisse. On peut évoquer l'association pour la conservation des Archives de la vie ordinaire à Neuchâtel. Leur site Internet<sup>17</sup> présente, dans la rubrique Accueil, le sous-titre « Bienvenue dans l'intimité des muets de l'histoire » soulignant l'objectif de l'association qui veut défendre et honorer la mémoire de témoins ordinaires de l'histoire neuchâteloise. On peut aussi recenser l'association Les Archives de la Vie Privée de Carouge<sup>18</sup> qui se veut porteuse de l'histoire des gens ordinaires. Cependant, les centres de documentation ne sont pas

---

<sup>16</sup> Philippe Artières, Jean-François Laé, *op. cit.*, p. 8.

<sup>17</sup> Archives de la vie ordinaire [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdelavieordinaire.ch/> (consulté le 3 février 2014).

<sup>18</sup> Les archives de la vie privée [en ligne], disponible sur <http://ww.archivesdelavieprivee.ch/> (consulté le 3 février 2014).

les seuls à disposer de l'ensemble des archives personnelles d'individus, celles-ci sont dispersées à travers l'ensemble du réseau archivistique en France. Une évolution notable, liée à « la démocratisation de la production d'archives manuscrites ou dactylographiées, l'intérêt des chercheurs pour de nouveaux sujets en histoire culturelle et intellectuelle »<sup>19</sup>, s'est donc effectuée dans le paysage archivistique. La collecte d'archives privées était réalisée, au début, en direction « des papiers des personnes ayant occupé des fonctions officielles »<sup>20</sup> (archives des anciennes familles princières ou seigneuriales) alors qu'aujourd'hui, la culture archivistique semble se tourner davantage vers les traces des simples gens. En outre, il faut prendre également en compte la montée de l'individualisme et l'importance de l'individu dans nos sociétés comme une explication supplémentaire de l'évolution de la perception des archives personnelles.

## 1.2. Le traitement des archives personnelles appliqué par la profession

Les archivistes abordent, classiquement, les fonds d'archives selon une série d'étapes successives. Ces missions au nombre de quatre (règle des « 4 C »), complétées par d'autres actions, peuvent être regroupées selon trois grandes fonctions archivistiques : la collecte d'une part, le classement et la conservation d'autre part, la communication et la valorisation enfin.

Ces missions essentielles sont valables pour le traitement des archives personnelles. Mais, celles-ci, de par leur statut, imposent quelques nuances. En effet, chaque fonds d'archives personnelles, ne suivant aucune instruction administrative, est spontanément et librement constitué. Ce qui implique que les producteurs ont conservé et éliminé selon leurs souhaits certains documents. Les fonds peuvent donc être amputés, mélangés et désordonnés. Les archivistes doivent donc les manipuler avec la plus grande vigilance.

Lors des collectes, le recueil d'informations sur le fonds auprès du producteur est déterminant afin de pouvoir opérer au mieux le classement. En effet, les archivistes n'appliquent pas de

---

<sup>19</sup> Sophie Cœuré, Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, p. 57.

<sup>20</sup> Michel Cassan, Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu, dir., *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Limoges, Pulim, 2007, p. 16.

visites de conseils, ni de contrôle auprès des producteurs comme peuvent en bénéficier les administrations, les services publics, les collectivités avant les versements. C'est pourquoi, la fonction relationnelle et pédagogique de l'archiviste est valorisée dans de tels contextes. Les procédures d'acquisition d'archives personnelles semblent délicates, l'obligation de versement n'existant pas pour les individus privés, il faut dans ce cas développer des politiques de veille archivistique et de prospection efficaces auprès des individus producteurs. Les archives personnelles qui vont être collectées correspondent à la fois aux archives de personnages emblématiques mais aussi à des « personnages au rayonnement plus confidentiel, national, régional ou local, qu'il s'agisse d'hommes politiques, d'intellectuels, de chercheurs, d'artistes, appréhendés individuellement ou en groupe »<sup>21</sup>. Les structures d'archives publiques n'incluent pas forcément des archives de la vie ordinaire d'individus anonymes.

L'étape du classement devient complexe devant la multiplicité des typologies documentaires et devant parfois le manque de structuration des fonds qui sont reçus. Malgré cela, l'archiviste doit aboutir à une description complète et précise et suivre les techniques de classement, comme il le ferait pour d'autres archives. Pour autant, Françoise Hiraux précise que cette description appliquée aux documents personnels « rencontre des écueils et se heurte à un seuil indépassable d'imperfections »<sup>22</sup>. On peut souligner aussi que la multiplication de ces supports variés demande une organisation réfléchie pour leur stockage au sein des magasins d'archives selon les normes de conservation.

Enfin, la dernière étape archivistique concerne la communication et la valorisation. Si, par exemple, la valorisation se présente sous la forme d'expositions, celles-ci peuvent prendre différentes tonalités en fonction des fonds d'archives personnelles présentés. Ainsi, le service d'archives peut choisir de s'orienter vers une exposition biographique ou prosopographique. Au-delà, certains projets liés aux archives personnelles prennent une autre ampleur. Ainsi, par exemple, dans le cadre d'une action éducative et socio-culturelle, la mise en valeur de documents personnels peut avoir pour but de « créer du lien social, par exemple dans des territoires en difficultés »<sup>23</sup>.

---

<sup>21</sup> Françoise Hiraux, Françoise Mirguet, dir., *op. cit.*, p. 52-53.

<sup>22</sup> Françoise Hiraux, Françoise Mirguet, dir., *op. cit.*, p. 27.

<sup>23</sup> Françoise Hiraux, Françoise Mirguet, dir., *op. cit.*, p. 22.

Les archives personnelles impliquent forcément des précautions en matière de droit de propriété et d'auteur ainsi qu'en termes de respect de la vie privée. Ces notions sont d'autant plus importantes, dans le cadre de fonds d'archives à caractère scientifique, littéraire ou artistique où la problématique de la propriété littéraire et artistique s'applique (Code de la propriété intellectuelle). Les services d'archives respectent les conditions de communication établies par les propriétaires<sup>24</sup>. Le Code civil, dans son article 9, précise que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». Celui-ci est appliqué aux archives par le biais de délais de communicabilité, imposés et renouvelés par la loi du 15 juillet 2008 et par les conditions qui sont fixées par les propriétaires lors de la remise de leurs documents aux services d'archives.

Finalement, on remarque que le traitement des archives personnelles est très particulier, ne pouvant respecter totalement les techniques archivistiques qui sont admises par la profession, d'où la qualification d'un statut quelque peu original des archives personnelles.

### 1.3. Le goût pour les archives ordinaires

Nous l'avons observé, la profession archivistique et plus largement la recherche, en particulier en histoire, se sont avant tout tournées vers les archives publiques, administratives et officielles. Toutefois, les archives privées ont suscité au XX<sup>e</sup> siècle et encore aujourd'hui, de nouvelles interrogations car elles offrent de nouveaux champs d'étude, une large complémentarité des sources existantes et déjà exploitées. De plus, elles permettent d'aborder une nouvelle vision de la société à une époque donnée. En effet, comme l'exprime Pascal Éven, « les écrits du for privé, en traduisant les sentiments de leurs auteurs, restituent l'environnement social, économique et politique dans lequel ces derniers évoluent »<sup>25</sup>. Philippe Artières évoque même l'idée de « contre-sources qui éclairent les visages de la vie en société »<sup>26</sup>. L'intérêt pour les archives personnelles traduit bien la volonté de favoriser un

---

<sup>24</sup> Article L.213-6 du Code du Patrimoine.

<sup>25</sup> Pascal Éven, « Un partenariat scientifique fructueux : l'enquête nationale sur les écrits du for privé », dans Jean-Pierre Bardet, Elisabeth Arnoul, François-Joseph Ruggiu, dir., *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Age à l'époque contemporaine. Enquêtes, Analyses, Publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, p. 20.

<sup>26</sup> Philippe Artières, Jean-François Laé, *op. cit.*, p. 9.

passage de l'histoire des masses à une micro-histoire. Comme il a été précisé, par exemple, dans deux ouvrages faisant état des tendances qui ont marqué l'historiographie française : *Les historiens français face à l'œuvre (1995-2010)*<sup>27</sup> ou encore *Historiographies. Concepts et débats*<sup>28</sup>.

Il faut bien voir que l'attachement aux archives de soi a suivi différentes étapes entre sacralisation, problématisation et banalisation<sup>29</sup>. Dans un premier temps, les archives personnelles ont été perçues comme un moyen d'énoncer « ce que l'on a tu, disant l'envers de l'histoire »<sup>30</sup>. Elles ont permis de faire l'histoire des exclus, des victimes, des minorités. Puis, les historiens se sont intéressés d'une façon plus anthropologique, au-delà du contenu, aux « conditions de production, [aux] gestes, [aux] pratiques dont ces archives sont issues »<sup>31</sup>. Ainsi, la recherche en sciences sociales se tourne encore plus vers les archives personnelles comme source d'une histoire proche des réalités banales, proche des vies ordinaires. C'est donc une nouvelle manière de faire des sciences sociales que de s'appuyer sur le plus bas échelon de la société : les individus les plus simples dans leur environnement quotidien. Les archives de soi apparaissent comme les matériaux d'une histoire capable de capter « l'infra-ordinaire »<sup>32</sup>.

Parallèlement, différents outils sont mis à disposition par l'ensemble du réseau archivistique français. La direction des Archives de France met à disposition, dans ce contexte, des bases de données nationales comme BORA (Base d'Orientation et de Recherche dans les Archives) qui recense l'ensemble des fonds privés issus des structures d'archives. Elle aide aussi, en majorité, les services d'archives territoriaux et nationaux, dans le cadre de partenariats, à la réalisation de publications de guides de sources à la fois par fonds, par type de document et enfin thématiquement. Ils permettent d'orienter les chercheurs dans leurs

---

<sup>27</sup> Jean-François Sirinelli, Pascal Cauchy, Claude Gauvard, dir., *Les historiens français à l'œuvre (1995-2010)*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 328 p.

<sup>28</sup> Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt, dir., *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Folio, 2010, 688 p.

<sup>29</sup> Philippe Artières, Dominique Kalifa, « Présentation. L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & Représentations*, n°13, 2002, p. 11.

<sup>30</sup> Philippe Artières, Dominique Kalifa, *op. cit.*, p. 9.

<sup>31</sup> Philippe Artières, Dominique Kalifa, *op. cit.*, p. 9.

<sup>32</sup> Georges Perec, *L'infra-ordinaire*, Paris, Le Seuil, 1989, 121 p.

recherches en mettant à disposition l'ensemble des ressources du territoire national. Certains guides s'approchent de la problématique des archives privées et au-delà des archives personnelles. Par exemple, on pense au guide des recherches sur l'histoire des familles<sup>33</sup> ou encore au guide de recherche sur les dossiers nominatifs au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>34</sup>. Les archives personnelles deviennent aussi un objet de recherches, comme le montre les travaux effectués par le Groupe de Recherches n°2649 du CNRS « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Age à 1914 »<sup>35</sup>. Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, aidés du CNRS et de la direction des Archives de France ont recensé et décrit l'ensemble des textes appartenant au for privé présents dans les collections des archives et dans les bibliothèques publiques en France.

Au-delà de la sphère professionnelle, des collectionneurs raffolent d'archives personnelles. C'est la passion qui pousse de nombreux individus à se doter de ce type de documents. À tel point que le marché des archives personnelles est particulièrement actif et profitable puisque certaines pièces peuvent valoir des prix élevés. Philippe Artières, d'ailleurs, raconte comment, aux détours d'une brocante, il a découvert une liasse de lettres, qu'il dépouille et examine dans son livre<sup>36</sup>. Les archives personnelles peuvent apparaître comme un objet de convoitise et de fascination pour certaines personnes.

## 2. L'individu, un archiviste insoupçonné ?

### 2.1. Les archives personnelles dans le cadre domestique

Les archives personnelles peuvent donc être prises en charge par des structures d'archives (Archives nationales, services d'archives territoriaux, structures privées). Pour les

---

<sup>33</sup> Gildas Bernard, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales, 1988, 336 p.

<sup>34</sup> Catherine Mérot, *Les dossiers nominatifs au XIX<sup>e</sup> siècle : regards croisés sur les personnes*, Actes de la journée d'études du 24 octobre 2006, Paris, La revue administrative, 2007, 112 p.

<sup>35</sup> Les écrits du for privé. De la fin du Moyen-âge à 1914 [en ligne], disponible sur <http://www.ecritsduforprive.fr> (consulté le 30 janvier 2014).

<sup>36</sup> Philippe Artières, Jean-François Laé, *op. cit.*, p. 13.

propriétaires, le choix d'une conservation extérieure se fait en fonction de différents critères : « souci d'enrichir le patrimoine commun et d'élargir la mise à disposition aux chercheurs, mais aussi mauvaises conditions de conservation, déménagement, succession, etc »<sup>37</sup>. Mais principalement, les archives personnelles restent sous la possession des individus qui leur appliquent une technique spéciale d'archivage.

Derrière la dénomination d'archives personnelles, on perçoit que chaque individu est un producteur d'archives, voire son propre producteur. Les indications données par les professionnels pour tenter de définir ce que sont les archives personnelles peuvent se contredire et témoignent donc de la difficulté à appréhender ce vaste sujet. En effet, les dénominations varient selon les auteurs, Daniel Fabre parle d'« écriture ordinaire »<sup>38</sup> ou d'« écriture domestique »<sup>39</sup>, Claudine Dardy utilise, quant à elle, l'idée de « paperasserie privée »<sup>40</sup>.

Au sein de cette large sphère des archives personnelles, plusieurs types de papiers se distinguent. Certains incluent les documents de famille alors que d'autres les rejettent. Certains sélectionnent seulement les productions réalisées à la première personne tandis que d'autres incluent également l'ensemble des documents administratifs que chaque individu n'a pas forcément produits mais pour autant qui le concerne. Ainsi, les documents qui témoignent d'une prise de parole personnelle d'un individu peuvent être caractérisés d'« ego-document ». Le professeur allemand d'histoire moderne Winfried Schulze précise que ces « *Ego-Dokumente* » ne doivent pas être utilisés « seulement pour le matériel autobiographique »<sup>41</sup> car ils rassemblent des informations qui ne sont pas forcément produites par l'individu même. De plus, comprendre de façon élargie cette notion, permet de ne pas se limiter aux seules personnes sachant lire et écrire. Donc, en réalité, il existe différents sens de la notion d'archives personnelles qui varient selon les auteurs et selon les époques. Une chose est sûre,

---

<sup>37</sup> Association des archivistes français, *Archives privées. Un patrimoine méconnu. Petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005, p. 35.

<sup>38</sup> Daniel Fabre, dir., *Écritures ordinaires*, Paris, Éditions P.O.L, 1993, 374 p.

<sup>39</sup> Daniel Fabre, dir., *Écritures ordinaires*, Paris, Éditions P.O.L, 1993, p. 33.

<sup>40</sup> Claudine Dardy, « L'identité papier », *Cahiers de médiologie*, n°4, 1997, p. 228.

<sup>41</sup> Winfried Schulze, dir., *Ego-Dokumente : Annäherung an den Menschen in der Geschichte*, Berlin, Akademic Verlag, 1996, p. 20.

les archives personnelles concernent les documents d'un individu (qu'il a produits ou non). Elles ne sont pas destinées à être valorisées pour leur écriture. La typologie des archives personnelles présentent une diversité exceptionnelle, il est donc quasiment impossible d'en faire un inventaire exhaustif. D'autant plus que, devant la masse des utilisateurs de l'écrit dans nos sociétés actuelles, le volume des archives personnelles ne peut être quantifié.

Devant ces difficultés, nous pouvons suivre la perspective d'Anne Monjaret, qui distingue, dans son article « Déménager ou les affres des papiers domestiques. Un lieu minimal de l'archive », trois catégories de documents personnels : « les « informatifs », les « nécessaires » et les « mémoriels »<sup>42</sup>. Ces rubriques permettent de juger ces documents en fonction de la valeur et de l'utilité que le détenteur leur attribue. Cette méthode semble donc la plus judicieuse pour comprendre pourquoi certains documents sont produits et surtout pourquoi ils sont conservés. Anne Monjaret précise bien que tous les documents ne sont pas cantonnés à une rubrique, ils peuvent, en effet, chevaucher plusieurs catégories en fonction du statut que leur propriétaire leur confère.

Ainsi, selon l'auteur, les « informatifs » regroupent les publicités, les catalogues, les articles de presse, cartes de visites. Ces papiers sont susceptibles d'avoir une durée d'utilité très courte et très variable.

Les « nécessaires » vont correspondre plutôt aux documents de forme administrative, ceux dont l'utilité est extrême et sécurisante. Ces documents permettent à chacun de nous de « s'inscrire de multiples manières, s'inscrire sur des registres d'état civil, dans des dossiers médicaux, scolaires, universitaires, dans une banque pour avoir un compte, pour travailler ou ne pas travailler, ou simplement pour avoir droit à ... »<sup>43</sup> et ainsi s'insérer dans la société. Certains de ces documents sont des garanties et apparaissent comme des preuves, tel l'ensemble des papiers qui certifient notre identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte scolaire). Ces documents dits « nécessaires » dévoilent le lien qui unit conventionnellement l'individu au reste de la société. Les individus ne sont pas forcément les producteurs, ni les décideurs de ces documents réglementaires. L'ensemble de ces papiers

---

<sup>42</sup> Anne Monjaret, *op. cit.*, p. 58.

<sup>43</sup> Claudine Dardy, « De la paperasserie à l'archive : l'administration domestique », dans Daniel Fabre, *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 187.

forme ce que l'on pourrait appeler couramment et péjorativement la « paperasserie domestique », cette accumulation de papiers, abusive parfois aux yeux de certains, mais néanmoins nécessaire.

Enfin, les « mémoriels » englobent un certain nombre de documents tout aussi divers les uns que les autres. Ce n'est pas le support qui provoque la conservation de ces documents dits « mémoriels » mais plutôt leur contenu qui est un vecteur de souvenirs, un sentiment fort et mobilisateur. On pense aux photographies, à de la correspondance privée, à des dessins, à des articles de presse, des carnets de notes, des cartes postales mais aussi à tous les autres documents qui au-delà de leur utilité première prennent un sens mémoriel. Certains papiers peuvent être plus anciens, n'appartenant pas directement à l'individu même, mais relevant d'une mémoire familiale.

Finalement, en fonction de la valeur que l'individu attribue à chacun de ses documents, ces derniers sont soit conservés, soit jetés « rompant le cycle de la possible transmission »<sup>44</sup>. Lorsque que les documents ont passé l'épreuve du choix de la conservation, chaque papier se trouve assigné à une mémoire « froide » ou « chaude » comme peut l'exprimer Valérie Feschet. La mémoire « froide » est appliquée à ce que l'on pourrait appeler la paperasserie n'engendrant aucune émotion spéciale pour son détenteur, la mémoire « chaude » est, à l'inverse, « plus émotive, l'individu quittant le rôle mécanique qui lui est assigné par la société »<sup>45</sup>.

Dans le cadre de ce travail, il s'agit de capter l'ensemble, d'une manière la plus large possible, des écritures quotidiennes qui nous concernent, qu'elles soient intimes, domestiques, publiques, administratives, professionnelles, sociales. Notre but n'étant pas de répertorier l'ensemble in extenso des documents personnels mais plutôt de percevoir les pratiques d'archivage adoptées par les individus.

Reflétant l'identité individuelle et collective de chacun d'entre nous, ces archives personnelles doivent être évidemment conservées précieusement quelque part. Au-delà des structures extérieures qui font office de lieu de conservation et qui peuvent valoriser ces

---

<sup>44</sup> Anne Monjaret, *op. cit.*, p. 60.

<sup>45</sup> Valérie Feschet, « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et Représentations*, n°19, 2005, p. 16.

archives auprès du public, le reste des individus conservent leurs propres documents chez eux. Ces archives s'inscrivent donc dans le cadre de la maisonnée et ont leur propre place parmi l'ensemble des objets qui s'y trouvent. C'est dans cet environnement domestique que vont être mises en œuvre les techniques archivistiques appliquées aux archives personnelles.

## 2.2. La production et la collecte d'archives de soi

Comme le dit l'écrivain Georges Perec, dans son roman *Espèces d'espaces*, « il y a peu d'événements qui ne laissent au moins une trace écrite. Presque tout, à un moment ou un autre, passe par une feuille de papier, une page de carnet, un feuillet d'agenda ou n'importe quel autre support de fortune [...] sur lequel vient s'inscrire, à une vitesse variable et selon des vitesses différentes selon le lieu, l'heure ou l'humeur, l'un ou l'autre de divers éléments qui composent l'ordinaire de la vie »<sup>46</sup>. Nous appartenons à une société de l'écrit. Le recours à l'écrit est donc systématique et s'effectue tous les jours pour chacun d'entre nous. Cette universalité de l'écriture, liée notamment à la rationalité administrative, se morcelle et des profils d'écriture se distinguent selon « des paramètres tels que l'âge, le sexe, le niveau d'études, la situation familiale » et « le style de vie »<sup>47</sup>. En tout cas, le recours à l'écrit est commode car c'est une aide face aux défaillances de la mémoire. L'écrit permet également une permanence dans le temps.

Qui dit écriture, dit production de documents. Cette production scripturale doit se comprendre selon différents paramètres. Le producteur de ces écritures est la première étape à appréhender, ce producteur peut correspondre à l'individu lui-même ou bien à une personne extérieure avec laquelle l'individu entretient un lien. Ainsi, selon les producteurs, les documents peuvent suivre différentes voies.

Il faut aussi comprendre l'utilité et la valeur des documents expliquant alors l'envie et l'intérêt de les produire ou de les collecter par l'individu lui-même. Le contexte dans lequel la

---

<sup>46</sup> Georges Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, Editions Galilée, 2000, p. 22.

<sup>47</sup> Jean-Pierre Albert, *op.cit.*, p. 37.

production ou la collecte s'effectuent est important à analyser car ces documents agissent à un moment et pour une situation donnée.

De plus, un autre élément est à prendre en considération : la portée de ces écritures. En effet, si l'écriture est réalisée seulement par et pour le producteur lui-même et dont le but n'est pas de la rendre accessible aux autres, elle peut être faite à la première personne (journaux intimes, carnet de notes, poèmes) et peut prendre l'aspect d'une autobiographie. D'autres écritures sont réalisées dans le but d'être perceptibles par d'autres individus comme des notes furtives liées à la vie privée quotidienne (aide-mémoires, mots, notes, listes de courses) ou liées à des événements ponctuels qui rythment notre vie. On peut penser, en terme de typologie documentaire, à de la correspondance. Il faut alors distinguer le destinataire, si ce dernier est connu intimement ou non de l'expéditeur, le ton du contenu en sera alors différencié. On peut également évoquer tous les papiers relatifs à la sphère publique comme les documents administratifs que chaque individu remplit et produit pour se conformer à la société dans laquelle il vit. Ces écritures sont, pour la plupart, soumises à une obligation et à une nécessité. L'occasion de la prise d'écriture est donc extrêmement variable, de l'obligation au libre choix.

Ainsi, Daniel Fabre précise qu'il « y a une écriture dans laquelle le « je » s'engage et s'exprime, la seule qui autorise l'énoncé « j'écris », et une autre qui, par contraste, apparaît comme le résultat d'une exigence extérieure au sujet, d'un pur impératif social »<sup>48</sup>. Il parle alors d'écriture domestique comme de « l'ensemble des recours à l'écrit qu'imposent à la fois notre vie privée et notre existence sociale »<sup>49</sup>. L'individu lui-même n'a pas seulement le rôle de producteur. Il peut être aussi receveur de papiers, dans ce cas, il entre dans un processus de collecte de documents, qu'il juge suffisamment importants sur le moment.

Cependant, il ne faut pas prendre en considération seulement les documents écrits. En effet, de nombreux autres supports vont être produits et collectés par les individus comme de l'iconographie, des photographies, des films, des objets. Leur production peut alors demander un outillage plus important (appareil photos, caméra, matériel d'impression).

---

<sup>48</sup> Daniel Fabre, dir., *Écritures ordinaires*, Paris, Éditions P.O.L, 1993, p. 17.

<sup>49</sup> Jean-Pierre Albert, *op. cit.*, p. 37.

### 2.3. Le classement domestique

Avant de percevoir les modalités du classement domestique, il faut aborder la problématique du tri qui est réalisée au sein des archives domestiques chez chacun d'entre nous, tout comme elle peut être appréhendée du côté des archivistes. Un tri est de façon générale effectué devant la masse accumulée de documents au sein de l'habitat. Il peut être contraint par des situations diverses par exemple lors d'un déménagement et peut prendre plus ou moins de temps selon les personnes. L'individu va donc choisir de conserver ou de jeter certains documents. Cette décision dépend alors de l'utilité et de la valeur que le détenteur donne à ses documents et qu'il juge nécessaire ou non de conserver.

Chez l'archiviste, un tri s'effectue avant la collecte d'un fonds d'archives selon les données émises par les tableaux de gestion qui expriment la théorie des trois âges. Celle-ci a été popularisée en France par Yves Pérotin en 1961<sup>50</sup>. Elle consiste à découper les archives en trois états successifs. Les premières, les archives courantes « sont les dossiers qui servent à la gestion quotidienne des affaires. Utilisés fréquemment, ils sont conservés à proximité des utilisateurs, dans les bureaux ». Les archives intermédiaires « sont les dossiers qui ne sont plus d'usage courant mais néanmoins conservés pour des impératifs de gestion et/ou des impératifs juridiques. Ils sont conservés à proximité des bureaux, souvent dans un local dédié ». Enfin, les archives définitives ou historiques « sont les dossiers dont l'utilité administrative ou de gestion est éteinte mais qui présentent un intérêt historique »<sup>51</sup>. Le tri peut aussi s'effectuer au sein même de fonds d'archives visant les documents en double ou sans utilité réelle.

Cette théorie des trois âges peut se percevoir dans la pratique populaire du tri réalisée par les individus eux-mêmes. Les archives courantes, celles qui sont à proximité du producteur peuvent, en effet, exister chez les individus. Cela semble concerner principalement les documents faisant état d'une activité à venir, par exemple des remboursements, des envois de lettres, des rendez-vous à prendre. Ces documents sont à proximité et visibles pour rappeler l'action à engager rapidement. Une fois que l'action est passée, ces documents peuvent être

---

<sup>50</sup> Yves Pérotin, « L'administration et les trois âges des archives », *Seine et Paris*, n°20, 1961, 4 p.

<sup>51</sup> Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratique du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2012, p. 66.

triés et jetés. Ils sont alors déplacés dans une autre pièce, peut-être dans un endroit moins visible, dans l'attente d'un rangement définitif. On peut comprendre ici le statut afférent aux archives intermédiaires. Enfin, les archives appelées définitives peuvent concerner tous les documents qui vont être ou qui sont déjà classés et rangés dans l'habitat.

Les durées d'utilité administrative assignées par les archivistes qui renseignent sur le sort des archives à la fin de la période intermédiaire peuvent s'apparenter aux conseils donnés aux ménages par des guides sur les durées de vie de conservation mis en œuvre par différentes administrations. Ainsi, le site Internet du magazine de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) « Vies de famille »<sup>52</sup> ou encore Service-Public<sup>53</sup>, le site de l'administration, dispensent des conseils sur les papiers à garder et leur temps de conservation. Ces données sont partagées en différents thèmes : assurances, voiture, banque, famille, logement, impôts et taxes, travail et santé. D'autres sites Internet spécialisés (banques, EDF, La Poste) et d'autres moins officiels proposent également d'interférer dans le classement et la conservation des documents personnels d'individus. Ce florilège d'adresses web montre la demande croissante des individus pour un archivage domestique dans le respect des normes. Ces démarches reflètent l'inquiétude des individus de perdre les preuves administratives contenues dans les documents. C'est pourquoi, ces derniers se réfèrent à ces types de conseils. En respectant ces pratiques, ils sont à la recherche d'usages communs et se conforment aux pratiques unanimes de la société. Il s'agit, avant tout, de garantir une sauvegarde sécurisée de leurs propres documents. À ce propos, Anne Monjaret cite le discours d'un témoin qu'elle a interrogé : « Je sais combien de temps il faut garder les papiers. Les impôts c'est trois ans ; EDF c'est un an. Après je jette »<sup>54</sup>. Cette idée implique donc un rapport au temps qui peut se remarquer par l'utilisation d'agendas, de calendriers, de notes diachroniques ou par une mise en vue de ces documents à traiter. Bien évidemment, la théorie des trois âges de conservation est une pratique parfaitement admise et suivie par ceux de la profession et non pas par l'ensemble de la population. En revanche, les documents plus intimes ne font pas forcément l'objet de ce mécanisme, l'abandon de certains papiers privés intervient de façon purement subjective.

---

<sup>52</sup> Vies de famille [en ligne], disponible sur <http://www.viesdefamille.fr/papiers-officiels-factures-documents-administratifs-que-garder-combien-de-temps> (consulté le 1 mars 2014).

<sup>53</sup> Service-public, le site officiel de l'administration française [en ligne], disponible sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19134.xhtml> (consulté le 1 mars 2014).

<sup>54</sup> Anne Monjaret, *op. cit.*, p. 58.

Dans l'objectif d'un rangement efficace, le classement semble une étape supplémentaire à suivre malgré le désagrément que peut susciter cette épreuve intellectuelle pour certains : « en tout cas, il y a presque toujours production de classements, même si ceux-ci paraissent assez peu fonctionnels »<sup>55</sup>. De façon générale, les individus émettent un premier mécanisme : ils distinguent la nature et la fonction de leurs documents. Ainsi, une séparation nette se crée entre la sphère administrative et celle davantage privée. Puis, au sein de chaque catégorie, des différenciations sont réalisées.

Pour les documents privés, un classement semble moins évident. Ils sont regroupés entre eux car ils font partie de l'intime. Puis, ils sont conservés selon la typologie documentaire. Les photographies, notamment, sont rassemblées dans des contenants précis. Elles peuvent être exposées au sein de l'habitat, regroupées dans des boîtes ou encore mises en valeur au sein d'albums. D'autre part, la conservation informatique est une pratique qui s'est largement démocratisée. Les ordinateurs et autres supports numériques (clé USB, CD-Rom, disque dur) sont de plus en plus utilisés pour la conservation de photographies numériques. On remarque aussi le développement de sites Internet ou de logiciels de partage de photographies. Chacun peut alors créer des albums en ligne. Cette pratique permet de stocker, de classer et de partager les photographies que l'on souhaite. Ces évolutions sont en lien avec la démocratisation des appareils photo numériques. Les individus ont, par conséquent, de moins en moins de photographies papiers alors que celles sous forme numérique explosent. La mise en œuvre d'un classement est simple et pratique. En effet, il suffit d'attribuer des mots clés à chacune des photographies. Une description plus poussée est possible également. Les photographies sont alors indexées et regroupées par thèmes. Les tags attribués permettent ensuite pour les autres internautes de pouvoir les retrouver plus facilement.

En tout cas, il est clair que chacun a une façon propre de classer ses archives plus ou moins efficacement, « le souci d'ordre est constant mais l'ordre est toujours relatif à l'histoire personnelle de chacun »<sup>56</sup>. Cette activité anodine et redoutée pour certains, a été montrée par Jean-Claude Kaufmann, comme « obéissant en fait à une logique très complexe et contribuait

---

<sup>55</sup> Claudine Dardy, « De la paperasserie à l'archive : l'administration domestique », dans Daniel Fabre, *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 189.

<sup>56</sup> Claudine Dardy, « L'identité papier », *Cahiers de médiologie*, n°4, 1997, p. 230.

beaucoup à structurer l'individu »<sup>57</sup>. Certains magasins de mobiliers proposent même des aides au rangement par la commercialisation de certains produits. Par exemple, on voit l'apparition de boîtes possédant des inscriptions orientées telles que factures, administratifs, famille. Elles permettent ainsi d'imposer un tri subjectif au consommateur. Les différentes ressources proposées inculquent aux individus un « savoir pratique et rationnel »<sup>58</sup>.

Le classement archivistique entrepris par un professionnel suit plusieurs étapes, du classement avec la mise au point d'un plan pour aboutir à la conservation finale et à la communication. Ce processus peut être également suivi par les individus, sans pour autant être fidèle dans son intégralité aux différentes étapes et ne respectant pas non plus l'ordre successif qui est admis.

En effet, la première étape qui consiste à analyser archivistiquement les documents d'un fonds d'archives suit la formule : objet, action, typologie documentaire et dates extrêmes. Chacun d'entre nous semble attribuer lors du classement un titre ou du moins une formule reprenant l'objet principal de l'ensemble des documents traités. La démétalisation est en revanche une étape qui n'est pas abordée de la même manière par les archivistes et les individus. Effectivement, à l'inverse de l'archiviste qui se force à enlever toute trace matérielle dans les documents qu'il examine, les individus vont utiliser ces outils matériels (trombones, pinces, élastiques, cordelettes) comme une aide physique au classement.

Ensuite, un ordre intellectuel doit être donné à l'ensemble des documents. Claudine Dardy précise que, parmi les classements domestiques, l'ordre alphabétique est « le plus ordinaire, le plus répandu des modèles possibles »<sup>59</sup>. On pense aussi au classement chronologique en fonction de l'ordre d'arrivée des documents. Le classement thématique peut être aussi envisagé, par exemple pour les archives administratives que les individus départagent en fonction des thèmes administratifs : logement, travail, voiture, impôts, assurances. Ce classement peut aussi s'appliquer aux photographies. Les supports de conservation présentent

---

<sup>57</sup> Jean-Claude Kaufmann, *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 131.

<sup>58</sup> Claudine Dardy, « De la paperasserie à l'archive : l'administration domestique », dans Daniel Fabre, *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 188.

<sup>59</sup> Claudine Dardy, « De la paperasserie à l'archive : l'administration domestique », dans Daniel Fabre, *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 192.

des subdivisions thématiques infinies : photographies de famille, d'amis, de vacances, de fêtes, de naissance, d'anniversaires.

### 3. L'habitat, comme lieu d'archives

#### 3.1. Une cartographie de l'habitat

L'habitat semble être par excellence, le lieu le plus adapté à la conservation des archives personnelles, Daniel Fabre l'indique en précisant que « l'espace domestique est aujourd'hui le cadre de toutes sortes d'écrits »<sup>60</sup>. En effet, il est l'endroit le plus intime dont les individus semblent disposer à la fois pour le traitement et pour la conservation de leurs documents. L'espace et les capacités d'organisation et de rangement mis à disposition sont d'une utilité pratique. Il est aussi le lieu où les individus ont le pouvoir et la liberté d'organiser leur espace domestique, en garantissant certains secrets et en exposant ce qu'ils souhaitent. Ainsi, l'espace domestique est un outil qui permet aux individus de traiter leurs documents personnels à leurs manières, en se déchargeant des regards extérieurs.

Au sein de l'espace domestique, les archives personnelles « s'inscrivent dans des dimensions spatiales spécifiques : cuisine, pièces de débarras, chambre, grange/grenier, salle à manger, bureau/bibliothèque, remise/atelier, ... »<sup>61</sup>. Le choix de la conservation des papiers personnels dans des pièces domestiques particulières peut s'expliquer par la valeur à la fois donnée à l'espace domestique et celle donnée aux papiers. En effet, un papier conservé au grenier n'a peut-être pas la même valeur qu'un document rangé dans une chambre. On remarque que certains lieux ont une signification plus marquée que d'autres. Le grenier est une pièce difficile à cerner, l'imaginaire domestique en fait un lieu retiré, sombre et sale dont l'individu ne se soucie peu. Mais cette pièce est d'une grande praticité pour les individus car l'espace n'y est pas restreint. Le grenier permet de décharger les individus du classement car

---

<sup>60</sup> Daniel Fabre, *Écritures ordinaires*, Paris, Éditions P.O.L, 1993, p. 15.

<sup>61</sup> Valérie Feschet, « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 15.

les documents peuvent y être entreposés sans restriction précise et il garantit, tout simplement, la présence des documents dans l'habitat. La multiplicité des lieux rend des possibilités de rangement et d'entreposage variées et infinies.

Valérie Feschet, qui a exposé les notions de mémoire « froide » et de mémoire « chaude » que l'on a vu précédemment, montre, suite à l'enquête de terrain qu'elle a menée dans les fermes de la vallée de l'Ubaye (entre la Provence et le Dauphiné) en 1990-1993, que « l'archivage domestique s'inscrit dans des lieux particuliers qui ne sont ni le fruit du hasard ni celui de choix individuels »<sup>62</sup>. En effet, elle souligne que « les papiers occupent des espaces qui sont en harmonie symbolique avec la mémoire qui leur est confiée »<sup>63</sup>. Pour comprendre la démarche de l'auteur, il faut rappeler que la maison ubayenne est un habitat rural, se composant d'une ferme et d'une partie réservée aux hommes dont la répartition des pièces est fortement sexualisée. La Provence rurale dispose d'une forte culture de l'écrit qui se répercute sur les modalités d'archivage domestique : toute preuve tangible doit être enregistrée et conservée sur papier. Les informations que l'auteur nous délivre ne doivent pas être comprises dans le contexte actuel. En effet, elle consigne des constatations faites au début des années 1990 et rapporte les propos des témoins interrogés sur les usages associés aux papiers de famille depuis plusieurs générations. Il faut donc admettre que l'archivage domestique dans les fermes ubayennes est issu d'un ensemble de traditions ancienne, rurale et familiale.

Valérie Feschet aborde en premier lieu l'ensemble des actes officiels, issus de la mémoire « froide », en particulier les actes du patrimoine foncier qui certifient la possession de biens et par conséquent les preuves de la réussite. Ceux-ci sont conservés précieusement dans la principale chambre à coucher : une pièce privée et isolée au cœur du bâtiment, qui est largement protégée de l'extérieur car seuls les propriétaires y ont accès. Ce désir de protection s'explique par la valeur de ces actes notariés qui forment l'identité première des Ubayens et qui garantissent la mémoire juridique de la maisonnée.

Les papiers moins formels, ayant une plus grande valeur sentimentale aux yeux du propriétaire et relevant de la mémoire « chaude », peuvent être aussi conservés dans la chambre principale.

---

<sup>62</sup> Valérie Feschet, « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 16.

<sup>63</sup> Valérie Feschet, « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 16.

Valérie Feschet donne l'exemple des cahiers de classe, un objet biographique selon l'auteur, révélant d'une mémoire strictement personnelle. Cet exemple est intéressant, juge l'auteur, car il rattache la personne individuellement à son passé, alors que « les lettres, les livres et les actes notariés rattachent l'individu au groupe familial et à la communauté »<sup>64</sup>. Ce sont principalement les femmes qui gardent ces cahiers. Ils trouvent leur place dans la cuisine ou à proximité dans le débarras, un lieu féminisé et sous haute surveillance. On perçoit donc, d'après l'étude menée par Valérie Feschet dans l'Ubaye, que la conservation des documents obéit à une cartographie précise de l'habitat.

Cette cartographie de l'habitat est donc existante mais elle est propre à chacun. Le lieu de rangement de tel ou tel papier personnel varie selon les individus. Les archives personnelles suivent, au gré du temps, une conservation itinérante. Elles sont mobiles. Elles vont être assignées à un lieu dès leur création, puis migreront vers d'autres endroits. Elles peuvent avoir une fin de vie subite mais peuvent aussi continuer leurs parcours et devenir, par exemple, des archives familiales et perdurer dans le temps encore longtemps.

### 3.2. Des conditions particulières de conservation

L'habitat peut apparaître comme un nouveau lieu d'archives, puisque qu'il conserve les documents personnels des individus. Mais, il doit néanmoins être perçu différemment de l'ensemble des services d'archives publiques ou encore des structures privées qui conservent officiellement les archives en France.

L'espace domestique n'apporte pas le même cadre que les institutions d'archives. En effet, sa vocation première n'est pas de se revendiquer comme un lieu d'archivage alors que les autres structures tiennent leur existence du traitement, de la conservation matérielle et de la communication des archives. Les lieux par lesquels transitent les documents des individus ne sont pas destinés à recevoir ces documents dans un premier temps. Ces derniers peuvent donc côtoyer des objets quelconques et sont à proximité d'activités quotidiennes qui n'ont rien à

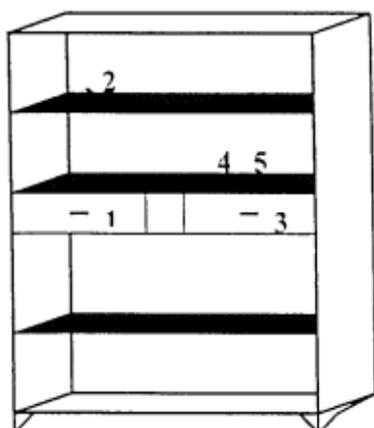
---

<sup>64</sup> Valérie Feschet, « Mémoire et papiers de famille. Une enquête ethnologique dans la vallée de l'Ubaye », *Provence historique*, n°193, 1998, p. 264.

voir avec les activités archivistiques. Cet environnement domestique, dans lequel les archives personnelles évoluent, ne respecte pas forcément les exigences de la conservation préventive. Les données climatiques comme la luminosité, l'humidité, la température ou la pollution ne sont pas essentielles, ni déterminantes dans les choix de stockage. De plus, les conditionnements adéquats et les manipulations respectueuses sont des démarches qui ne sont pas totalement intégrées par les individus. Les questions de préservation ne sont donc pas au centre du processus de conservation domestique alors qu'elles sont capitales pour le réseau archivistique. Ces normes sont impératives à mettre en œuvre et à respecter pour espérer une conservation sur le long terme des archives.

Les premières données qui vont être prises en compte par les individus sont d'ordre pratique : disposer d'un espace suffisamment important et des supports adaptés. C'est ce que note Anne Monjaret à travers les propos d'une femme : « Je conserve à la campagne des cartons d'archives que je devrais éliminer. Quand on a de la place, on ne soucie plus de trier »<sup>65</sup>. Des supports quelconques, d'origine et de taille complètement aléatoires, vont être alloués à une nouvelle fonction : la conservation. Ainsi, les archives personnelles peuvent migrer d'une commode, à une étagère, d'un bureau à une armoire, d'un coffre à une bibliothèque.

Valérie Feschet élabore, selon le témoignage d'une femme, une « radiographie » d'une armoire disposée dans une chambre d'une maison ubayenne (figure 1).



**Figure 1** : Radiographie d'une vieille armoire d'une maison ubayenne.

Source : Valérie Feschet, « L'archive sur soi et chez soi », *Sociétés et Représentations*, n°19, 2005, p. 23.

1. Actes notariés
2. Album de correspondances
3. Boîte en coquillages et photos
4. Livres de messe
5. Cahiers de récitations

<sup>65</sup> Anne Monjaret, *op. cit.*, p. 57.

Ce schéma permet de nous rendre compte que les habitants de la vallée de l'Ubaye ont développé une culture du rangement. Elle explique que les livres de messe et les cahiers de récitation sont libres de consultation alors que l'album de correspondances est difficile d'accès car il est placé en haut de l'armoire : il n'est pas percevable directement et y accéder suppose une chaise. Les actes notariés sont placés dans le tiroir à gauche, un endroit isolé qui demande une série de manœuvres pour y accéder. Enfin, placées dans le tiroir à droite, les photographies, ne sont pas visibles au premier regard.

Certaines archives sont placées dans des contenants qui ne leur sont pas destinés et qui sont mauvais pour leur conservation à long terme. On peut penser à des malles, des coffres, ou plus anecdotique, à des boîtes à chaussures dans lesquelles sont entassés pêle-mêle les documents. Certains documents peuvent ne pas avoir de contenants et être déposés dans des pièces sans aucun traitement, à même le sol. Des personnes se dotent de matériaux archivistiques tels que des chemises, des pochettes ou des boîtes d'archives. Bien évidemment, ces boîtes ou autres contenants adaptés ne sont pas sélectionnés pour leur qualité d'archivage mais plutôt pour leur aspect pratique.

### 3.3. De l'intimité à une ouverture vers l'extérieur

Les structures d'archives, après leur mission de collecte et de conservation, entreprennent la communication et la valorisation de leurs archives publiques et privées. Ces deux étapes finales s'expriment par la communication en salle de lecture, par la publication d'instruments de recherche, d'ouvrages, par l'organisation de séminaires, de colloques ou encore par la mise en place d'un site Internet, d'expositions ou encore d'actions éducatives et culturelles.

Du point de vue domestique, on peut aussi supposer et envisager une valorisation. En effet, certains documents peuvent faire l'objet d'expositions au sein de l'habitat. Cette pratique existe particulièrement pour les photographies ou pour d'autres documents (cartes postales, posters, affiches quelconques). Ils peuvent être exposés par l'intermédiaire de supports spécifiques et quadriller l'espace domestique. Certains documents sont visibles par toutes personnes extérieures passant par les lieux qui leur sont accessibles dans l'habitat : hall d'entrée, salon ou salle à manger. D'autres sont mis en valeur dans des pièces plus intimes

dont la fréquentation se fait plus rare car réservés aux personnes familières. Le choix de l'exposition de documents est relativement réfléchi par les propriétaires. En effet, ils forment l'environnement et le décor des pièces domestiques, qui deviennent, pour la première fois, perceptibles aux yeux des autres. L'aspect esthétique devient alors une nouvelle caractéristique à prendre en compte dans l'organisation de la maisonnée. Valérie Feschet montrent que ces documents « sont maintenant visibles, accessibles, moyennant bien entendu tout un protocole relevant des mêmes caractéristiques que celles en œuvre pour la consultation des archives publiques »<sup>66</sup>.

Anne Muxel, sociologue française, évoque l'idée d'un « ego-musée »<sup>67</sup>. Cette notion est intéressante à souligner ici, car en effet, la maison peut devenir un lieu d'exposition. Mais, ce n'est pas une galerie quelconque car les documents sélectionnés renvoient une « image de soi, une construction de l'identité personnelle ». Le décor organisé par le propriétaire n'est pas neutre, il constitue et renvoie une image visuelle de l'individu, d'où une sélection relativement drastique des documents par le propriétaire.

---

<sup>66</sup> Valérie Feschet, « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 21.

<sup>67</sup> Anne Muxel, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, p. 151.

## Conclusion

Les archives personnelles développent un statut particulier. Ce statut original s'observe, dans un premier temps, par l'examen des rapports entre la sphère des archives personnelles et le monde professionnel des archives. En effet, elles ont été longtemps ignorées jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais c'est véritablement au XX<sup>e</sup> siècle qu'elles s'ancrent réellement dans la profession et dans la recherche scientifique. Face à l'intégration de ce nouveau type d'archives, le paysage archivistique s'en trouve changé. Ces nouvelles mutations font alors évoluer les pratiques professionnelles admises. Les archives personnelles apportent de nouveaux regards sur la société, particulièrement au plus proche des individus.

Les archives personnelles concernent, au-delà de leur traitement par la sphère professionnelle, les individus les plus ordinaires au quotidien.

Chaque individu est confronté au quotidien à une masse documentaire relativement importante. Celle-ci demande à chacun une gestion organisée de ses propres papiers. On constate alors le développement d'une pratique archivistique privée. Les archives personnelles deviennent l'objet de systèmes de rangement individuels. Il n'existe pas de manières types de classer ses propres documents, chacun émet une méthode différente. Pourtant, des techniques communes de collecte, de classement, de conservation et de communication se détachent et obéissent à des règles que l'on peut rapprocher par certains aspects de la pratique professionnelle.

Cette intervention privée s'inscrit, par conséquent, dans l'espace domestique de chacun. L'habitat est donc investi d'un nouveau rôle, celui d'un lieu de conservation d'archives.

Tous les documents ne suivent pas ce processus. En effet, certains vont être sélectionnés pour leur utilité et leur valeur afin d'être conservés à plus long terme. Ce basculement du statut de papiers à celui d'archives est une étape purement subjective, chaque propriétaire choisit de conserver ou non les documents qu'il souhaite. Ainsi, les archives personnelles sont très riches et d'une diversité notable, notamment en termes de typologie et de contenu.

Justement, le choix de conservation d'archives s'explique en fonction du parcours de chacun et de ce que les papiers représentent pour chaque personne. L'étude des archives personnelles des immigrés s'inscrit dans la continuité du thème sélectionné. En effet, il est

intéressant maintenant, de comprendre la question des archives personnelles non pas seulement selon des généralités, mais à travers des exemples individuels qui ont été mis en valeur par des entretiens oraux.

La population immigrée, en raison du départ de sa terre d'origine, est intéressante à connecter avec le thème des archives personnelles. Les documents et les objets issus du pays d'origine semblent apparaître comme les seuls liens matériels que les immigrés conservent avec leur culture de naissance. Ils forment le souvenir de leur vie passée. Comme nouvel habitant en France, chaque immigré acquiert également de nouveaux papiers. En conséquence, on perçoit que les archives personnelles des immigrés incarnent, dans leur analyse, le parcours d'immigration de chacun.

# Bibliographie

---

## Ouvrages généraux sur les archives et les archives privées

ARNOUL (Elisabeth), BARDET (Jean-Pierre), RUGGIU (François-Joseph), dir., *Les écrits du for privé en Europe, du Moyen Age à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, 657 p.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratique du métier d'archiviste*, Paris, Association des archivistes français, 2012, 346 p.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Archives privées. Un patrimoine méconnu. Petit guide à l'usage des propriétaires*, Paris, Association des archivistes français, 2005, 46 p.

BARDET (Jean-Pierre), CASSAN (Michel), RUGGIU (François-Joseph), dir., *Les écrits du for privé. Objets matériels, objets édités*, Limoges, Pulim, 2007, 347 p.

COEURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les archives*, Paris, La Découverte, 2011, 126 p.

Les écrits du for privé. De la fin du Moyen-âge à 1914 [en ligne], disponible sur <http://www.ecritsduforprive.fr> (consulté le 30 janvier 2014).

NOUGARET (Christine), ÉVEN (Pascal), dir., *Les archives privées : manuel pratique et juridique*, Paris, La Documentation Française, 2008, 204 p.

## Les archives et l'histoire

ARTIÈRES (Philippe), KALIFA (Dominique), « Présentation. L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & Représentations*, n°13, 2002, p. 7-15.

CAUCHY (Pascal), GAUVARD (Claude), SIRINELLI (Jean-François), dir., *Les historiens français à l'œuvre (1995-2010)*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 328 p.

DELACROIX (Christian), DOSSE (François), GARCIA (Patrick), OFFENSTADT (Nicolas), dir., *Historiographies. Concepts et débats*, Paris, Folio, 2010, 688 p.

## Les archives personnelles

### *Généralités*

ARTIÈRES (Philippe), LAÉ (Jean-François), *Archives personnelles : histoire, anthropologie et sociologie*, Paris, Armand Colin, 2011, 189 p.

FINE (Agnès), dir., *États civils en questions. Papiers, identités, sentiment de soi*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, 335 p.

HIRAUX (Françoise), MIRGUET (Françoise), *Les archives personnelles. Enjeux, acquisition, valorisation*, Louvain-la-Neuve, Académia-L'Harmattan, 2013, 210 p.

MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives : traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 250 p.

SCHULZE (Winfried), *Ego-Dokumente : Annäherung an den Menschen in der Geschichte*, Berlin, Akademic Verlag, 1996, 348 p.

### ***Recherches archivistiques***

Archives de la vie ordinaire [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdelavieordinaire.ch/> (consulté le 3 février 2014).

BERNARD (Gildas), *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales, 1988, 336 p.

Les archives de la vie privée [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdelavieprivee.ch/> (consulté le 3 février 2014).

MÉROT (Catherine), *Les dossiers nominatifs au XIXe siècle : regards croisés sur les personnes*, Actes de la journée d'études du 24 octobre 2006, Paris, La revue administrative, 2007, 112 p.

### ***Au quotidien***

DARDY (Claudine), « L'identité papier », *Cahiers de médiologie*, n°4, 1997, p. 225-231.

FABRE (Daniel), dir., *Écritures ordinaires*, Paris, Éditions P.O.L, 1993, 374 p.

FABRE (Daniel), dir., *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, 393 p.

FABRE (Daniel), « Vivre, Écrire, Archiver », dans le dossier « Histoire et archives de soi », *Sociétés et Représentations*, n°13, 2002, p. 17-42.

FESCHET (Valérie), « Mémoire et papiers de famille. Une enquête ethnologique dans la vallée de l'Ubaye », *Provence historique*, n°193, 1998, p. 249-265.

GOODY (Jack), *La logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986, 198 p.

KAUFMANN (Jean-Claude), *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère*, Paris, Armand Colin, 1997, 380 p.

MONJARET (Anne), « Déménager ou les affres des papiers domestiques. Un lieu minimal de l'archive », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 53-64.

MUXEL (Anne), *Individu et mémoire familiale*, Paris, Nathan, 1996, 226 p.

PEREC (Georges), *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 2000, 185 p.

Service-public, le site officiel de l'administration française [en ligne], disponible sur <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19134.xhtml> (consulté le 1 mars 2014).

Vies de famille [en ligne], disponible sur <http://www.viesdefamille.fr/papiers-officiels-factures-documents-administratifs-que-garder-combien-de-temps> (consulté le 1 mars 2014).

## **Le souvenir par les objets**

DASSIÉ (Véronique), *Objets d'affection : une ethnologie de l'intime*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2010, 367 p.

DEBARY (Octave), dir., *Objets et mémoires*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007, 249 p.

GARABUAU-MOUSSAOUI (Isabelle), DESJEUX (Dominique), dir., *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*, Paris, L'Harmattan, 2000, 258 p.

## **Les habitations comme lieux de mémoire**

FESCHET (Valérie), « Les lieux de mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 15-32.

GINTZBURGER (Nathalie), « De la maison à l'archive. Exploration d'un trajet familial », *Sociétés et représentations*, n°19, 2005, p. 37-52.

## Généralités sur l'immigration

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), *Définitions et méthodes*, [en ligne], disponible sur <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm> (consulté le 11 novembre 2013).

LAACHER (Smaïn), *Dictionnaire de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2012, 461 p.

LAACHER (Smaïn), *L'immigration*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2006, 127 p.

Musée de l'Histoire de l'immigration, *Histoire de l'immigration, Questions contemporaines*, [en ligne], disponible sur <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/politique-et-immigration/comment-debattre-de-l-immigration> (consulté le 12 novembre 2014).

## Sociologie de l'immigration

RÉA (Andréa), TRIPIER (Maryse), *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p.

SAYAD (Abdelmalek), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, 437 p.

## Histoire de l'immigration en France

AMAR (Marianne), MILZA (Pierre), *Histoire de l'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1990, 331 p.

LEQUIN (Yves), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse, 2006, 493 p.

NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1988, 438 p.

STORA (Benjamin), TÉMIME (Émile), *Immigrations : l'immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2007, 382 p.

VIET (Vincent), *Histoire des Français venus d'ailleurs : de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2003, 373 p.

WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005, 579 p.

## Histoire de l'immigration dans les Pays de la Loire

APTIRA (Association pour la promotion des travailleurs immigrés de la région d'Angers), *Mémoire de migrations à Trélazé : de la fin du siècle dernier à aujourd'hui*, Vauchrézien, I.Davy, 1996, 202 p.

APTIRA (Association pour la promotion des travailleurs immigrés de la région d'Angers), *Monplaisir à dire : histoires d'un quartier d'Angers*, Angers, APTIRA, 1998, 281 p.

## **Mémoire de l'immigration**

BAETA NEVES FLORES (Luiz Felipe), « Mémoires migrantes. Migration et idéologie de la mémoire sociale », *Ethnologie française*, t. XXV, 1995, p. 43-50.

BEAUJOUAN (Virginie), « Faire mémoire. Traces des migrants en Rhône-Alpes », *Écarts d'identité*, n°108, 2006, p. 93-99.

BENCHARIF (Léla), « Mémoires sociales, mémoires d'immigration : entre mémoires partagées et mémoires contrariées », *La Gazette des Archives*, n°211, 2008, p. 193-202.

BENGUIGUI (Yasmina), *Mémoires d'immigrés* [dvd vidéo], MK2Doc, 2004, 2h53, documentaire.

## **Récit de vie sur l'immigration**

GOHARD-RADENKOVIC (Aline), RACHÉDI (Lilyane), *Récits de vie, récits de langues et mobilités: nouveaux territoires intimes, nouveaux passages vers l'altérité*, Paris, L'Harmattan, 2009, 275 p.

## **Les immigrés étrangers**

GOUSSAULT (Bénédicte), *Paroles de Sans-Papiers*, Paris, Editions de l'Atelier, 1999, 169 p.

HAËM (Rudolph), *L'entrée et le séjour des étrangers en France*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 127 p.

SPIRE (Alexis), *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, 402 p.

## **Les immigrés devenus français**

WEIL (Patrick), *Être français : les quatre piliers de la nationalité*, Paris, Editions de l'Aube, 2011, 36 p.

WEIL (Patrick), *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002, 401 p.

## **L'intégration des immigrés en France**

ABOU (Selim), « L'intégration des populations immigrés », *Revue européenne des sciences sociales*, n°44, 2006, p. 79-91.

BOUBEKER (Ahmed), *Familles de l'intégration : les ritournelles de l'ethnicité en pays jacobin*, Paris, Stock, 1999, 331 p.

SIMON (Patrick), TIBERJ (Vincent), « Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », *Enquête Trajectoires et Origines (TeO)*, Paris, Éditions de l'Ined, 2008-2009, 40 p.

TRIBALAT (Michèle), *De l'immigration à l'assimilation : apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris, La Découverte, 1996, 302 p.

### **Les archives de l'immigration**

BUI (Doan), *Ils sont devenus Français : dans le secret des archives*, Paris, J.-C Lattès, 2010, 303 p.

COLLARD (Claude), dir., *Des sources pour l'histoire de l'immigration en France de 1830 à nos jours*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2006, 427 p.

FOLLIET (Delphine), VÉGLIA (Patrick), dir., *Les étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées XIXe-XXe siècles*, t. IV, Paris, Génériques - Direction des Archives de France, 2005, 883 p.

POINSOT (Annie), « Étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui ? Les documents liés à la nationalité conservés aux Archives nationales », dans DEMEULENAERE-DOUYERE (Christiane), LE GOFF (Armelle), dir., *Histoires individuelles, histoires collectives, sources et approches nouvelles*, Paris, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2012, p. 43-56.

VÉGLIA (Patrick), dir., *Les étrangers en France : guide des sources d'archives publiques et privées XIXe -XXe siècles*, t. I, II, III, Paris, Génériques - Direction des Archives de France, 1999, 2408 p.

# État des sources

---

## 1. Sources législatives et réglementaires

Code Civil : Livre I<sup>er</sup> « Des personnes », Titre I<sup>er</sup> « Des droits civils », disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006419288&cidTexte=LEGITEXT000006070721> (consulté le 2 avril 2014).

Code du patrimoine : Livre II « Archives », Titre I « Régime général des archives », Chapitre I « Dispositions générales », disponible sur [http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=6A6AC840B322F74944194EB94B3109A6.tpdjo11v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006159940&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20140505](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=6A6AC840B322F74944194EB94B3109A6.tpdjo11v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006159940&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20140505) (consulté le 2 décembre 2013).

## 2. Sources orales

### 2.1. La collecte des sources orales

La deuxième partie concernant les archives personnelles des immigrés ne bénéficiait, au départ, d'aucune source pour traiter le sujet. C'est pourquoi, des entretiens oraux ont été réalisés auprès d'immigrés. Ainsi, dix entretiens se sont déroulés entre le 4 mars 2014 et le 19 mai 2014. Ces rencontres ont pour but de montrer les relations qu'entretiennent les immigrés avec leurs archives personnelles et de comprendre le traitement qu'ils en font. Le cadre géographique correspond à la région Pays de la Loire car les entretiens ont eu lieu à la fois dans le Maine-et-Loire, en Sarthe et en Loire-Atlantique. Le contact auprès de ces personnes ressources s'est fait par l'intermédiaire d'associations telle que Génération Solidaire France Afrique (GFSA) ou encore Histoire et mémoire de l'immigration en Anjou (HMIA) et par le biais de connaissances personnelles.

Les entretiens sont semi-directifs et par conséquent accompagnés d'un guide d'entretien dont seul le collecteur dispose. Ce choix permet de ne pas être trop rigide sur le déroulement de l'entretien et de laisser s'exprimer l'individu comme il le souhaite, d'autant plus que le sujet conduit inévitablement vers un récit de vie.

Les entretiens se sont déroulés pour la plupart dans les logements propres aux immigrés afin de découvrir la place que prennent les papiers personnels au sein de leur habitat. Ils ont été enregistrés à l'aide d'un magnétophone et sont gravés sur un CD classique (CD-R). La conservation de ces témoignages s'effectue au sein du Centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO) à Angers. Seul un immigré a refusé la conservation de son témoignage. Le reste peut être mis à disposition de toutes personnes souhaitant les consulter, sous réserve de demandes d'autorisation auprès des témoins.

Un contrat moral a été passé entre le témoin et le collecteur. Il était possible, sur la demande du témoin, d'anonymiser les entretiens, une proposition qui a été refusée par l'ensemble des témoins rencontrés. Un contrat vierge est mis en annexe<sup>68</sup>.

Dans le but de croiser les éclairages sur la question des archives personnelles des immigrés, un questionnaire avait été créé en ligne via l'outil Google Docs. La distribution du questionnaire à la fois sur Internet et sur papier devait se réaliser par l'intermédiaire de personnes relais, d'associations et de forums. Malheureusement, ce questionnaire n'a pas abouti. En effet, seulement deux personnes avaient répondu à celui-ci sur Internet. De plus, l'association Histoire et mémoire de l'immigration en Anjou m'avait déconseillé de le diffuser plus amplement. Selon eux, l'approche par questionnaire ne convenait pas car le sujet demandait des explications précises sur la notion d'archives, chose que le questionnaire ne permet pas alors que l'entretien si.

L'étude a donc été construite à partir de dix entretiens oraux dont la liste des témoins se trouve ci-dessous. Cette liste nominative répond au choix de chaque individu d'avoir accepté de faire apparaître leur identité dans ce mémoire.

---

<sup>68</sup> Annexe 1, p. 88-90.

Nom/Prénom du témoin	Nombre d'entretien	Durée de l'entretien	Date de l'entretien	Lieu de l'entretien
M. ABDELKAFI Hafedh	1	02h 03min	19/05/2014	Au domicile – La Chapelle-Basse- Mer
M. BASSAH Théophile	1	01h 05min	08/03/2014	Au domicile – Angers
M. BEMANANA Marie- Francis	1	01h 29min	11/03/2014	Au domicile – Angers
M. BOUASBA Abdallah	1	01h 28min	12/03/2014	Au domicile – La Flèche
M. GUEYE Wagane	1	01h 17min	07/03/2014	A la Bibliothèque Municipale - Angers
M. HOMAWOO Maurice	1	01h 05min	29/03/2014	Au domicile – Montreuil-Juigné
Mme JOLIVET Édith	1	01h 27min	27/03/2014	Au domicile – Angers
M. KOUYATÉ Amadou	1	36 min	04/03/2014	Au domicile – La Flèche
Mme PERROCHON Penda	1	01h 07min	28/03/2014	Au domicile – Longué-Jumelles
M. SAHALI Rabah	1	01h 35min	14/03/2014	Au domicile – Mûrs-Érigné

## 2.2. Les témoins

L'ensemble des témoins interrogés proviennent tous du continent africain mais se distinguent par leurs nationalités. Il est intéressant de voir que le panel des témoins est assez varié, notamment en termes d'âge : les tranches d'âges allant de 60 ans pour le plus âgé à la trentaine d'années pour le plus jeune. Seulement deux motifs d'immigration ont été relevés dans le cadre de ces entretiens. Majoritairement, les témoins rencontrés ont immigré en France afin de poursuivre un cursus universitaire. Le reste des témoins est venu sous le statut d'époux/épouse de français(e). Mais les profils sont différents et possèdent tous des singularités que les entretiens doivent absolument mettre en évidence.

Les propos des témoins sont utilisés dans le corps du mémoire comme sources propres à la question des archives personnelles. En revanche, les discours plus intimes sur les parcours de vie, n'évoquant pas directement les archives personnelles, sont mis en annexe<sup>69</sup>. Certains propos sont retranscrits partiellement. Cette annexe permettra de comprendre le profil des différents témoins rencontrés.

## 2.3. La bibliographie utilisée

Pour mener à bien ces entretiens, nous avons consulté différents ouvrages de méthodologie pour la réalisation des entretiens :

BLANCHET (Alain), *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2010, 128 p.

DESCAMPS (Florence), *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Rosny-sous-bois, Béal, 2006, 287 p.

DESCAMPS (Florence), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001, 828 p.

GUITTET (André), *L'entretien : techniques et pratiques*, Paris, Armand Colin, 2008, 223 p.

---

<sup>69</sup> Annexe 2

## Les archives personnelles, reflets de parcours d'immigration

Les archives personnelles, comme l'a montré la première partie, concernent et appartiennent à chacun d'entre nous. Elles reflètent chaque individu dans son entier, à la fois sur son statut public et sur sa figure privée. Elles ont une valeur précise pour leur détenteur, ce qui pousse ces derniers à les conserver dans leur habitat.

Ce thème des archives personnelles est ici appliqué à la population immigrée. L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) donne la définition qui a été développée par le Haut Conseil à l'Intégration : « un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. [...]. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré »<sup>70</sup>. Il n'existe pas une seule immigration mais des immigrations. C'est ce que précise la Musée de l'histoire de l'immigration, « les immigrés se distinguent par leurs origines, les motifs qui les amènent, les périodes où ils entrent et s'installent en France, la durée de leur séjour, les liens, maintenus ou non, avec le pays d'origine ou d'autres communautés de par le monde... Il existe aussi des différences au sein même des groupes : il faut différencier les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les générations, les célibataires et les familles, les appartenances culturelles, linguistiques, etc. »<sup>71</sup>.

L'étude réalisée se fonde sur dix entretiens oraux réalisés auprès d'immigrés africains<sup>72</sup>, venus en France dans les Pays de la Loire. Pour certains, le choix d'immigrer était lié à la volonté de continuer leurs études en France. Pour d'autres, c'est par le mariage qu'ils ont

---

<sup>70</sup> Définition de l'INSEE, [en ligne], disponible sur <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm> (consulté le 11 novembre 2013).

<sup>71</sup> Musée de l'Histoire de l'immigration, *Histoire de l'immigration, Questions contemporaines* [en ligne], disponible sur <http://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/questions-contemporaines/politique-et-immigration/comment-debattre-de-l-immigration> (consulté le 12 novembre 2013).

<sup>72</sup> Annexe 2, p. 89.

célébré avec un(e) français(e), qu'ils ont pu venir en France. Ce ne sont pas les seules formes d'entrées qui existent pour immigrer. Mais ici, il a été préférable de privilégier ces deux statuts afin de bénéficier d'un échantillon de témoins relativement homogène sur ce point. Cependant, les immigrés rencontrés se distinguent par leur âge, leur sexe, leur pays de naissance, leur origine sociale ou encore par l'année d'arrivée en France. Ainsi parmi l'ensemble des témoins de cette étude, les premiers immigrés sont arrivés sur le territoire français en 1974. Cette date est symbolique puisque c'est à partir de 1974 que le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing décide de suspendre l'immigration des travailleurs et des familles. On constate que les parcours d'immigration ne sont pas semblables et ne sont pas vécus de la même manière. C'est pourquoi, ce mémoire met en annexe<sup>73</sup> des fragments des récits de vie exprimés par les témoins.

Ce sujet s'inscrit dans la continuité des nombreux travaux déjà réalisés sur l'immigration et notamment sur les archives de l'immigration comme sources pour son histoire. S'intéresser à l'histoire de l'immigration entraîne la prise en compte d'archives plurielles : archives publiques et privées. Virginie Beaujouan, chargée de mission de l'association Génériques<sup>74</sup>, précise que « les archives privées constituent une source incontournable de l'histoire de l'immigration »<sup>75</sup>. En effet, les archives d'entreprises, d'associations ou encore les archives culturelles et syndicales sont aussi des indices pour la constitution de l'histoire de l'immigration. Dans ce contexte, l'association Génériques a lancé de nombreuses actions de sauvegarde, de préservation et d'inventaire des archives privées. Elle agit particulièrement auprès des immigrés eux-mêmes pour garantir la conservation de leurs archives, aboutissant parfois même à des dons de ces archives à l'association.

Dans le contexte d'une immigration, on pourrait penser que les documents écrits et iconographiques ou encore les objets issus du pays d'origine et amenés en France, sont investis d'une valeur sentimentale très forte car ils apparaissent comme les seules traces matérielles rappelant la culture d'origine. Justement, on peut se demander de manière

---

<sup>73</sup> Annexe 2

<sup>74</sup> Génériques. *Faire connaître l'histoire et la mémoire de l'immigration* [en ligne], disponible sur <http://www.generiques.org> (consulté le 25 novembre 2013).

<sup>75</sup> Virginie Beaujouan, « Faire mémoire. Traces des migrants en Rhône-Alpes », *Écarts d'identité*, n°108, 2006, p. 99.

générale, quels sont les rapports qui s'établissent entre les immigrés et leurs propres documents ? Est-ce que les archives personnelles propres aux immigrés permettent de garantir le lien avec le pays d'origine ? Quelles valeurs réelles prennent ces archives ? Comment sont-elles classées, conservées et exposées dans l'habitat ?

Les propos des immigrés captés lors des entretiens ont permis d'offrir une vision précise sur les archives personnelles appartenant aux immigrés. Bien évidemment, ces résultats sont issus seulement du petit échantillon des témoins rencontrés lors des entretiens et par conséquent ces résultats sont influencés par le profil des témoins et n'émettent pas de généralités pour ce sujet.

Les archives personnelles présentent pour les immigrés rencontrés deux fonctions essentielles dans leurs parcours d'immigration, c'est ce que nous essayerons de percevoir lors des deux premières parties. Nous insisterons, en dernier lieu, sur les photographies qui apparaissent comme la typologie documentaire la plus présente dans les cas observés et qui sont investies de différentes valeurs par leurs détenteurs.

# 1. Les papiers d'origine, une représentation de la vie passée

## 1.1. Prouver administrativement son identité première

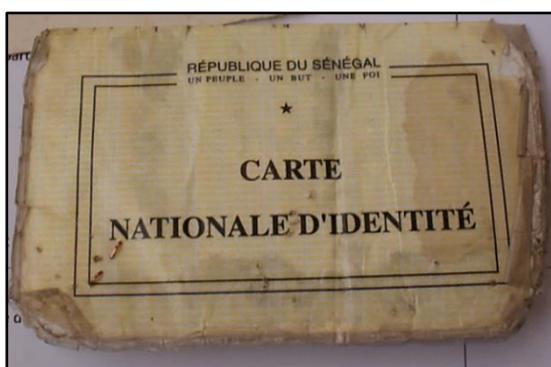
Les immigrés ont vécu, dans un premier temps, dans leur pays de naissance. Ils y ont acquis de nombreux droits, qu'ils font valoir dans le nouveau pays auquel ils accèdent. Ainsi, le statut juridique et administratif qu'ils possèdent dans leur pays d'origine, doit donc être prouvé en France. Cet objectif ne peut être atteint que par l'intermédiaire de preuves écrites. C'est le papier qui certifie ce qu'ils sont. Par conséquent, l'ensemble des documents prennent une force et une valeur importante car c'est dans ces papiers que sont notifiés leurs droits et leurs statuts qu'ils doivent démontrer.

Certains papiers sont régulièrement cités par les témoins. À commencer par les papiers qui certifient l'identité civile. M. Gueye et M. Sahali évoquent les extraits de naissance. M. Bemanana parle de l'état civil. M. Homawoo indique le certificat de nationalité. La majorité des témoins interrogés reviennent sur la carte nationale d'identité de leur pays. Cette carte n'a pas d'utilité en France. De plus, pour certains, elle est périmée donc inutilisable. Pourtant, des témoins mentionnent une affection toute particulière pour elle et la conserve précieusement. Ainsi, M. Bouasba raconte : « *Moi les documents que j'ai conservés c'est ça, ça c'est ma carte nationale, voilà où il y avait marqué que j'étais étudiant mais j'étais au Maroc à ce moment. Je ne l'ai pas renouvelée mais j'aurai pu la renouveler. Je la conserve et puis je la garde, je ne vais pas la jeter, c'est un souvenir on va dire* ».

M. Bemanana a conscience que sa carte nationale d'identité ne lui sert à rien sur le territoire français, il précise qu'elle est, certes, conservée mais sans véritable attention dans son logement. En revanche, Mme Perrochon raconte que sa carte d'identité sénégalaise est toujours sur elle, elle raconte : « *C'est une habitude je pense, comme j'en ai pas besoin ici et pourtant je l'ai dans mon portefeuille* ». On voit donc que les tendances de conservation diffèrent selon les témoins. En tout cas, la carte d'identité du pays d'origine reste un document précieux aux yeux de leur détenteur. Celle-ci porte plus de signification par le fait de la détenir et de la conserver que par les informations qu'elle contient. Cette carte n'a aucune valeur juridique en France, encore plus si celle-ci est périmée, mais elle reste un souvenir d'une identité, désormais achevée juridiquement. Ce souvenir est d'autant plus illustré par la

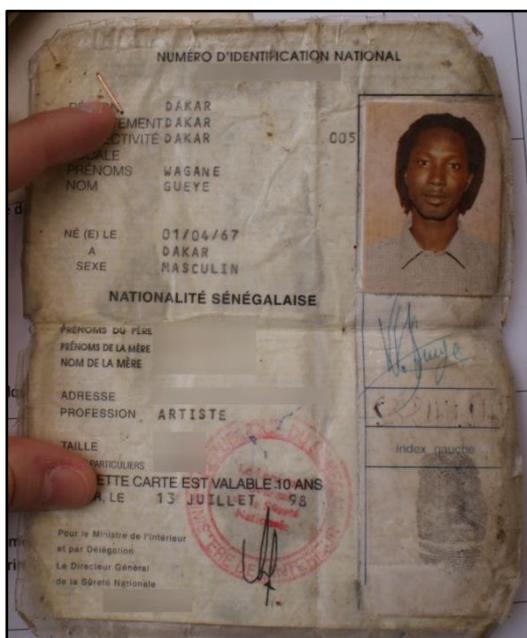
photographie qui représente la physionomie d'une personne à un moment donnée, rappelant une apparence qui a désormais évolué. En revanche, lors des retours aux pays si la carte n'est pas périmée, elle reprend alors son premier rôle, porter et prouver une identité. On pense ici à Véronique Moulinié qui estime que la carte d'identité est « plus qu'un support au récit autobiographique, plus qu'un double de papier, elle est le lieu même de l'identité la plus intime, l'exacte projection de soi, le révélateur d'une identité enfouie ou impossible à saisir par un autre moyen »<sup>76</sup>.

M. Gueye a gardé toutes ses anciennes cartes d'identité même périmées. Ainsi, la carte présentée ci-dessous n'est plus valable depuis l'année 1998.



**Figure 2** : Carte d'identité nationale de M. Gueye

Cliché Gaudin Marine

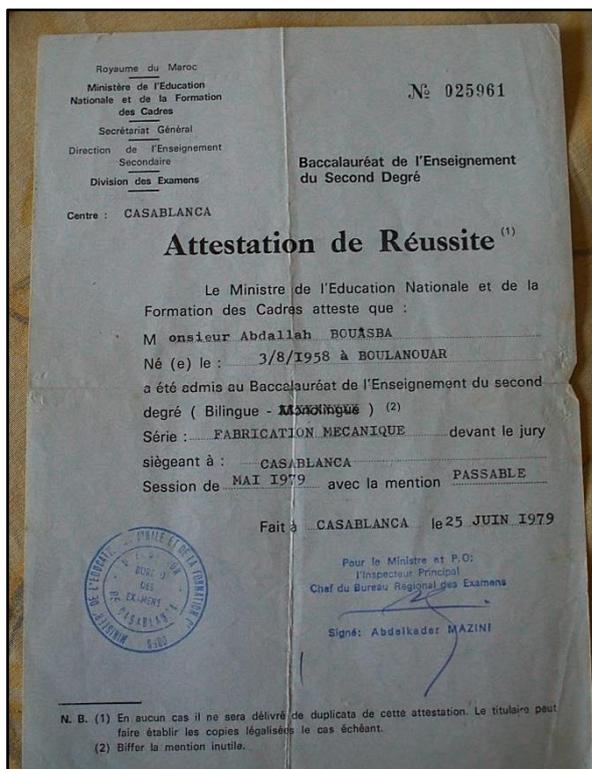


**Figure 3** : Carte d'identité nationale de M. Gueye

Cliché Gaudin Marine

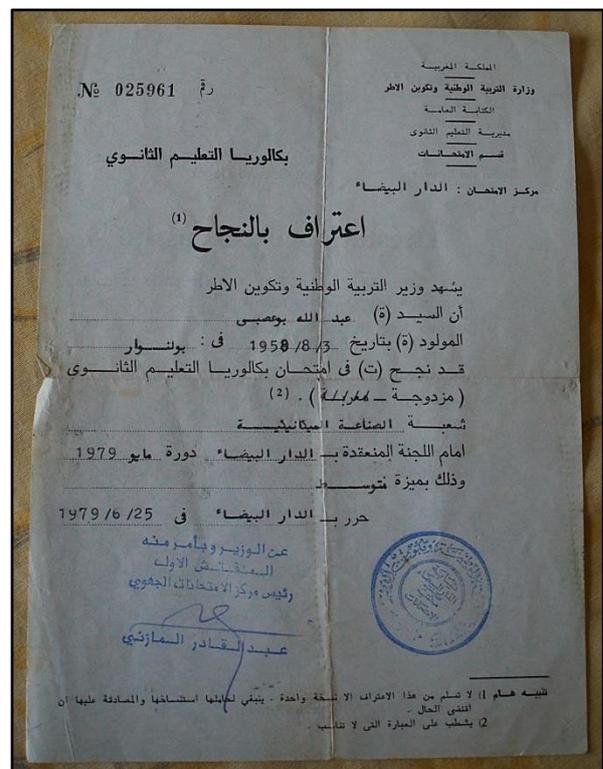
<sup>76</sup> Véronique Moulinié, « Des papiers sur soi, des papiers pour soi. L'identité portable », dans Agnès Fine, dir., *États civils en questions. Papiers, identités, sentiment de soi*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, p. 328.

Selon les raisons de l'immigration, les immigrés rencontrés ont emmené avec eux des papiers spécifiques. Ainsi, ceux venus dans le cadre scolaire ont tous en leur possession des documents semblables. Ils évoquent de façon unanime, les dossiers scolaires, les relevés de notes et les diplômes. Dans leur énumération, leur attention porte plus particulièrement sur les diplômes qu'ils montrent avec fierté. Ainsi, M. Bouasba, originaire du Maroc, présente son diplôme de baccalauréat. Le document montre bien l'imprégnation de la langue française au Maroc puisqu'il existe deux versions du diplôme, une en langue française, l'autre en arabe (Figure 4 et 5). Cet exemple montre le rapport entre les deux pays, que M. Bouasba exprime lorsqu'il évoque le choix de la France comme pays pour immigrer<sup>77</sup>.



**Figure 4** : Diplôme de baccalauréat de M. Bouasba en français

Cliché Gaudin Marine



**Figure 5** : Diplôme de baccalauréat de M. Bouasba en arabe

Cliché Gaudin Marine

<sup>77</sup> Annexe 2, p. 70.

M. Bemanana a gardé toutes ses cartes d'étudiant obtenues pendant sa scolarité à Madagascar et à Angers. Lors de l'entretien, il les cite une par une. Lui demandant si ses cartes lui servent encore, il répond : « *Non, mais ... ce sont des archives personnelles. Je les garde ... pour mes enfants peut-être* ». Les cartes d'étudiant n'ont pas une importance juridique forte, elles sont attribuées dès la première année universitaire et servent à bénéficier d'avantages. Dès que la scolarité est terminée, elles n'ont plus aucune utilité. En gardant ses cartes, M. Bemanana montre sa fierté d'avoir étudié à la fois à Madagascar et en France. Elles apparaissent comme des preuves d'avoir participé à la vie étudiante à un moment donnée. Leur accumulation donne, peut-être, pour lui, l'image d'une scolarité réussie qu'il souhaite exposer aux autres et notamment à ses futurs descendants.

Le cas de Mme Jolivet est intéressant à observer. Togolaise d'origine, elle a immigré, dans un premier temps, en Allemagne comme jeune fille au pair. Un an plus tard, elle décide de partir pour la France pour reprendre un cursus universitaire. Elle est aujourd'hui franco-togolaise. Tous les documents administratifs et scolaires provenant à la fois du Togo et de l'Allemagne sont conservés ensemble dans un sac noir. Il n'y a pas de distinction réalisée en fonction des lieux de vie qu'elle a pu connaître. Elle a classé ensemble de nombreux papiers de façon chronologique en distinguant « l'avant » et « l'après » en France. En ouvrant le sac, elle en donne la composition : « *Dans le fameux sac, comme je vous dis [...]. Le premier CV que j'ai pondu de Lomé qui ressemblait à rien, même si je suis la pro aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, le truc de bac, la photocopie, la carte de scolarité de Lomé, la lettre que j'ai écrite pour avoir mon visa en Allemagne. Tout ce qui va se rapporter à mon cursus. Ça c'est encore le bac avec la traduction en allemand, mon brevet, la carte de scolarité, l'attestation d'hébergement* ». L'ensemble de ces documents semblent tous préparer à une installation future dans un nouveau pays. En effet, ils justifient son parcours scolaire et on y trouve des pièces justificatives relatives à la constitution de son dossier d'immigration. Mme Jolivet le dit clairement : « *Il y a un mélange dans ces documents, de mes diplômes, de mon parcours en Allemagne, de ma préparation pour venir en France et tout est là-dedans* ». Ces documents sont donc conservés ensemble et se distinguent, par ce sac, des autres documents de « l'après » qui font suite à sa vie en France et qui sont classés ailleurs.

Ces documents scolaires sont aussi un moyen de revendiquer un niveau d'études particulier pouvant leur garantir une reprise d'études ou une profession adapté à leurs compétences en France.

Les papiers emmenés par les immigrés qui se sont mariés avec un(e) français(e) font évidemment écho au mariage réalisé dans le pays d'origine de l'immigré. Ils prouvent et certifient le mariage. Le fait d'être marié(e) à un(e) français(e) leur donnent la possibilité d'accéder à la France. La validation du mariage en France demande la réalisation d'une transcription de ce mariage à l'état civil français. À ce propos, M. Gueye explique : « *Le mariage c'est entre, en partie à l'état civil sénégalais et en partie au niveau du consulat de France de Dakar. On n'arrête pas de faire un parcours entre les deux. Ce qu'ils appellent la transcription, y a des choses à déposer de ce côté, y a des choses à déposer aussi au consulat de France. Après il faut faire le 1er mariage à l'état civil sénégalais et là il y a une transmission de ce mariage au consulat de France* ». De plus, Mme Perrochon ajoute qu'elle a emmené le livret de famille dans lequel s'inscrit officiellement le mariage réalisé. Elle précise également : « *Puis il y a des tests à faire avant de venir, des tests de français, oui, des trucs médicaux et puis tout ça, c'est ça que tu dois amener pour avoir la vignette de l'OFII* <sup>78</sup>, *tu amènes tout ça avec toi* ».

On comprend donc que les papiers sélectionnés pour le voyage dépendent du statut de l'immigré qu'il va faire valoir en France. Ainsi, les étudiants emmènent, dans un premier temps, l'ensemble des papiers relatifs à leur cursus scolaire. Les personnes mariées avec un(e) français(e) favorisent les documents relatifs à leur mariage. Bien évidemment, ce ne sont pas les seuls papiers qu'ils les accompagnent. Tous ces documents ont une valeur probante et font office de preuve. Ce caractère officiel prend forme grâce aux actes de validation des papiers. Ces derniers peuvent être réalisés soit par les institutions officielles du pays d'émigration ou soit par les structures représentant la France dans ces pays.

On remarque une régularité des documents administratifs emportés par les immigrés lors de leur premier voyage pour la France. Celle-ci peut s'expliquer, par les conseils donnés par les instances administratives sur place, les consulats et ambassades ou par ceux donnés par des proches, ayant déjà vécu l'expérience migratoire. M. Homawoo l'explique « *Oui, en fait, bon j'étais déjà averti, qu'il y aurait des papiers, des formalités à faire, on m'avait déjà prévenu, j'ai apprêté tout ce qu'il faut, le reste on s'y attend, ça se passe bien* ».

---

<sup>78</sup> OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Ces documents officiels et administratifs issus du pays d'origine sont d'une grande importance car ils répondent à la nécessité pour les immigrés de faire valoir leur identité acquise dans leur pays d'origine en France. Ce sont des preuves formelles d'une valeur extrême. Sans ces papiers, ils ne sont plus rien. L'importance est telle que M. Bassah précise : « *Tous ces documents moi je les ai apportés, l'original et la photocopie légalisé. Parce que l'original doit être conservé donc moi j'ai fait des copies légalisées, comme ça j'étais sûr. Tous mes documents scolaires, je les ai apportés en original et en photocopie aussi au cas où* ».

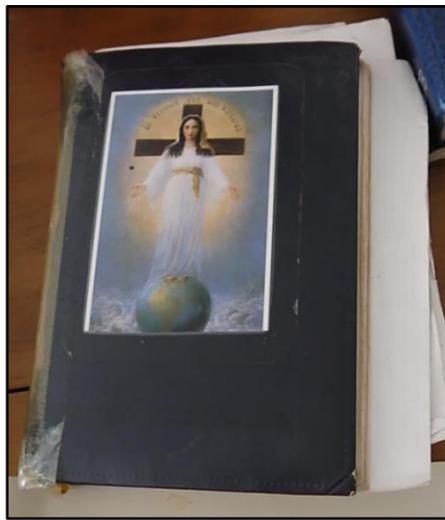
## 1.2. S'exprimer par les archives personnelles

Les documents administratifs et les photographies sont deux typologies documentaires abondantes que l'on retrouve forcément dans chaque cas d'immigration observé. Au-delà, d'autres documents hétéroclites, provenant du pays d'origine, complètent cette sphère des archives personnelles. La personnalité, le statut, le parcours et les goûts de chacun sont des facteurs qui poussent les individus à choisir tel ou tel document. Ces choix sont donc individuels. La sélection de certains documents, par les témoins avant leur départ pour la France, montre la valeur accordée à chacun d'eux. S'ils ont été retenus parmi tant d'autres pour faire le voyage jusqu'en France et les accompagner une fois arrivés dans ce nouveau pays, c'est que ces documents portent un message important pour leur détenteur.

Les entretiens ont permis d'établir un inventaire non exhaustif des documents personnels conservés par les immigrés. Cet inventaire n'est pas représentatif de l'ensemble de la sphère des archives personnelles concernant les immigrés. En effet, les documents personnels qui sont cités ci-dessous, sont le résultat d'une dizaine d'entretiens, ce qui ne permet pas de généraliser. Mais cette tentative donne un premier regard sur les typologies documentaires. Elle permet également de comprendre la signification des documents pour les propriétaires au statut particulier car ils ont quitté leur culture d'origine. Les documents observés sont conservés pour le lien qu'ils dispensent avec le pays d'origine et le souvenir qu'ils renvoient.

L'exemple de Mme Jolivet est significatif. Lors de l'entretien, à la question posée « avez-vous emmené des documents personnels lors de votre départ pour la France ? », elle désigne, au-delà des photographies, deux livres.

Le premier livre est la Bible, elle dit « *c'est sur ma table de chevet, ma Bible tout le temps et puis dès que j'ai un coup de blues, je l'ouvre* ». Le deuxième est un livre orange portant le titre *Puissance de la louange*, elle déclare : « *Ça c'est quand j'ai vraiment plus plus plus le blues, parce que ce sont des situations de la vie quotidienne qui sont décrites, et puis quelqu'un a vécu ça et puis, voilà, ça te redonne, tu te dis, bon oui, y a pire* ». Enfin, elle désigne un document abimé et assez volumineux : « *Ça c'est mon agenda avec tout ce que j'ai pu vivre avec mon groupe de jeunes, donc les conférences et puis, bah, parfois les choses que j'ai notées qui m'avait marquée, il date de l'année 2001, c'est un agenda qui a, quoi, 13 ans d'âge maintenant* » (Figure 6).



**Figure 6** : Agenda de Mme Jolivet

Cliché Gaudin Marine

Ces trois livres ont un point commun, ils ont tous un lien avec la religion catholique. Ils reflètent l'investissement de Mme Jolivet pour cette religion. On remarque que le contexte d'acquisition de chacun de ces documents se rapporte symboliquement à un passage de la vie de Mme Jolivet. Le rapport à l'Église à travers ces trois documents s'exprime à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil. En effet, l'agenda appartient à l'avant, il permet de mesurer son investissement pour l'Église au Togo. Il s'agit d'un souvenir fort. Cet agenda est la représentation physique du rôle de Mme Jolivet au sein de la religion au Togo, un rôle tout de même conséquent puisqu'elle était responsable d'un groupe. Une fois, arrivée en France, Mme Jolivet s'est tournée directement vers l'Église qui est devenu un point de repère pour elle. Elle explique : « *Quand je suis arrivée à Angers, je me suis rapprochée de l'Église tout de suite, puisque conduire les gens, ça me manquait voilà donc j'ai intégré une équipe liturgique et dans l'église liturgique j'étais la seule jeune et la seule noire* ». L'Église lui a apporté de nouveaux repères, de nouvelles connaissances et un réseau d'amis. Des soutiens

importants dans sa nouvelle vie en France. Elle a, d'ailleurs, par le biais de ce réseau, trouvé son premier emploi à Angers. La Bible fait la transition entre les deux pays car elle le lui a été donnée par son père lors de son départ, elle est donc chargée d'émotions fortes. Enfin le fait qu'elle ait choisi le livre orange, dans son voyage jusqu'en France est assez intéressant. Effectivement, ce livre, comme elle l'explique, permet de relativiser les problèmes qu'elle rencontre. Sa lecture lui permet de se remobiliser et se remotiver. Il semblerait que Mme Jolivet a emporté ce livre devant l'appréhension de vivre dans un nouveau pays. La religion est donc un fil directeur dans la vie de Mme Jolivet, que l'on perçoit grâce aux documents qu'elle a sélectionnés lors de son départ, puis qu'elle a conservés dans le nouveau pays.

M. Bemanana fait part de deux types de documents qu'il conserve. Le premier est assez surprenant et peu commun. Il a emmené, lors de son premier voyage pour la France, la constitution de son pays de naissance, Madagascar. Le papier journal, précieusement plié dans une pochette plastique, fait référence à son parcours personnel. En effet, sur les traces de son père, M. Bemanana a pour objectif de s'engager en politique. Il avait donc entrepris des études à Madagascar dans cette voie mais devant la situation instable du pays, ses parents ont préféré l'envoyer en France. Détenir la constitution de son pays est donc un acte symbolique. Elle lui permet de revendiquer et perpétuer la culture politique de son pays d'origine en France. La détention de ce document montre l'investissement citoyen et politique de M. Bemanana dans son pays. M. Bemanana conserve également les lettres manuscrites que lui envoie sa mère. Il précise « *je les ai toutes gardées* ». Les lettres manuscrites sont le support matériel du souvenir d'un échange entre lui et sa propre famille restée au pays. Elles représentent un lien privilégié et direct qui se perpétue entre les deux pays. Ces lettres rédigées en malgache permettent aussi d'entretenir la langue du pays pour le témoin. Pourtant, il a un contact régulier avec sa famille par téléphone ou par les réseaux sociaux, mais le passage à l'écrit n'exprime pas les mêmes choses qu'un contact oral. M. Bemanana les conserve toutes dans leurs enveloppes d'origine car il collectionne les timbres (Figure 7).



Figure 7 : Exemple de lettre reçue par M. Bemanana

Cliché Gaudin Marine

Enfin, nous pouvons prendre l'exemple de M. Gueye. M. Gueye a un profil particulier parmi l'ensemble des témoins rencontrés. En effet, il s'agit de quelqu'un de très conservateur. Il explique, lors de l'entretien, qu'il garde tout, ce qui est très compliqué pour lui puisqu'il voyage énormément et le choix, lors de ses déplacements, qu'il doit réaliser parmi l'ensemble de ses papiers est un exercice très difficile. Il a une réelle conscience de la culture des archives. Pour lui, il est décisif de se préoccuper des questions archivistiques afin de garantir la mémoire et notamment la mémoire nationale. Il évoque à ce propos son regret de ne pas voir au Sénégal une pérennisation des politiques de conservation des archives publiques car il le dit « *on a une mémoire, on a une forte mémoire mais il y a beaucoup de dégâts* ». Il donne un exemple : « *Je me rappelle [...], il y a un ami qui m'appelé et qui me dit "tu sais ils sont en train de piller la maison de Sembene Ousmane". C'est le premier cinéaste sénégalais, africain déjà, c'est le 1er noir, je pense, qui a fait le premier film fondateur de l'histoire du cinéma africain, il est mort, voilà, on laisse la maison, des gens pillent* ». On remarque que cette pensée archivistique est bien ancrée en lui, ce qui impacte d'une part la quantité d'archives qu'il garde et d'autre part ses techniques de collecte et de conservation de documents.

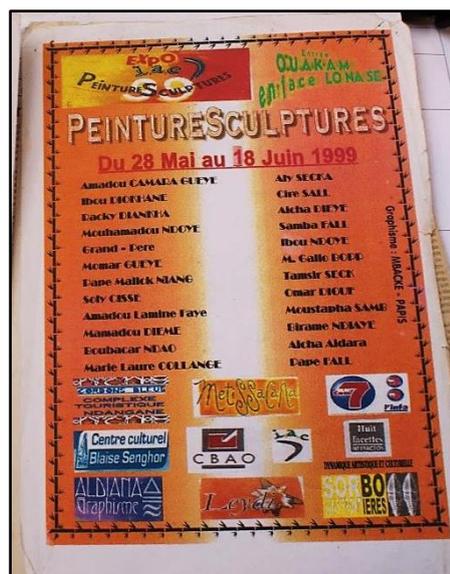
M. Gueye bénéficie d'une notoriété assez considérable dans le monde artistique sénégalais. En effet, il a co-réalisé un documentaire *Les murs de Dakar* en 2009, qui aura une visibilité internationale car le film a été présenté au festival de Toronto en 2012. De plus, M. Gueye est reconnu pour ses talents artistiques. Son parcours influence largement la composition de ses archives personnelles. Lors de l'entretien, il évoque, au-delà des papiers administratifs et des nombreuses photographies, des cartons de festival, des affiches publicitaires (Figure 8), des coupures de presse des événements culturels ainsi que des livres issus du Sénégal. Il rajoute également : « *J'avais deux cassettes, très importantes pour moi. La première c'est une cassette vidéo sur VHS sur une expo que l'on a organisée en 1999. La deuxième cassette vidéo après une grande expo, l'année dernière [...]. Si je les perds, c'est très capital pour moi,*

*surtout qu'il y a beaucoup d'amis dans ces cassettes-là qui actuellement font de très belles carrières ».*

Ainsi, les documents personnels issus du pays d'origine de M. Gueye sont liés à son activité artistique. Ils portent un poids important pour le témoin puisqu'il lui rappelle les difficultés rencontrées dans la mise en place de ses différents projets. En effet, par exemple, il souhaite conserver les correspondances faisant état de refus de subventions. D'autres documents, en revanche, portent l'émotion car ils sont les maillons (par exemple, les correspondances autorisant M. Gueye à exposer) ou les résultats même (affiches, cartons d'invitations, photographies) d'un travail de longue haleine qui a abouti. Il faut souligner aussi que les archives personnelles de M. Gueye ont des typologies très variées.

Les moyens de conservation utilisés par M. Gueye sont aussi intéressants à évoquer. À la question « comment conservez-vous vos documents ? », il répond promptement « *j'ai des grandes boîtes, des boîtes d'archives, que ma femme m'a données quand je suis arrivé, j'ai classé tout ça dedans. Ah oui j'aime bien classer, j'ai des boîtes sur l'étagère du haut, classées années par années ou par thématiques* ». M. Gueye intègre donc largement les techniques archivistiques de classement et de conservation. L'adoption de ces méthodes répond peut-être à une question pratique. En effet, en classant les documents d'une manière logique, cela permet à M. Gueye de les retrouver plus rapidement. De plus, il évoque aussi la volonté de respecter le papier afin de garantir une conservation à plus long terme et préserver en conséquence les souvenirs que ces documents portent. Il ajoute pour terminer : « *J'ai toujours été archiviste sincèrement* ».

Finalement, on remarque que les archives personnelles des immigrés reflètent le pays d'origine. En effet, certains immigrés gardent précieusement quelques documents personnels qu'ils ont ramenés de leurs pays jusqu'en France. Ces documents ont une valeur particulière à leurs yeux : ils portent matériellement les traces de leur vie passée et par conséquent les empreintes de leur culture d'origine. En considérant les trois cas précédents, on remarque une place dans l'habitat et un contenant précis pour chacun d'entre eux, ce qui montre la volonté



**Figure 8** : Exemple d'une affiche d'exposition appartenant à M. Gueye

Cliché Gaudin Marine

d'une conservation pérenne. Si les entretiens ont permis de mettre en valeur plus particulièrement les documents cités ci-dessus, c'est que ceux-ci sont considérés mentalement comme des papiers personnels venant du pays d'origine puisqu'ils ont été présentés à la question des documents personnels.

S'exprimer par ses archives personnelles montre la volonté de garantir le souvenir du passé. Les archives personnelles, provenant certes du pays d'origine, ne semble pas pour toutes les personnes rencontrées, être le symbole d'une revendication de l'appartenance à une culture d'origine. Les documents y font forcément référence puisque les immigrés ont vécu précédemment dans leur pays avant d'arriver en France et se sont constitués des souvenirs imprégnés par conséquent de leur culture. Il semble réellement que la possession de documents reflète simplement la volonté de pérenniser sa mémoire.

Les entretiens ont permis aussi de montrer que la France semble être un pays attaché à la preuve écrite et à la matérialité. En effet, plusieurs immigrés ont fait le constat qu'ils n'avaient rien emmené en documents personnels lors de leur premier voyage en France. Aucune ou très peu de photographies, de papiers personnels, seulement des documents administratifs justifiant leur venue en France. C'est, quelques années après, lors de leurs différents retours au pays, qu'ils ont commencé à se doter de différentes choses.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. Tout d'abord, il s'agit d'une question de personnalité. Certaines personnes vont détenir une culture archivistique plus importante que d'autres. Ils vont conserver davantage de documents selon des techniques de rangement bien à eux. D'autre part, la culture du pays dans lequel les individus naissent et grandissent agit aussi sur eux. Lors de la rencontre avec M. Abdelkafi, sa femme, présente au moment de l'entretien, précise : « *C'est vrai qu'il avait rien, il n'avait absolument rien* ». Elle ajoute : « *Y a pas la culture de la photo comme pour nous. Ils ne gardent rien en Tunisie, même pas de bibelots* ». Pour M. Abdelkafi, il n'a pas besoin de papiers pour se souvenir, il explique : « *Les souvenirs c'est dans la tête. Le matériel, ça s'en va, comme c'est dans la tête ça ne s'en va pas* ». Devant ce constat, M. Abdelkafi semble se justifier en précisant qu'il n'est « *pas parti fâché de la Tunisie* » mais que la matérialisation de souvenirs par le biais de documents et d'objets ne lui était pas nécessaire à l'époque. Aujourd'hui, après avoir déjà passé plusieurs années en France, il se prête au jeu et ramène de plus en plus d'objets et de photographies de Tunisie chez lui en France. Enfin, les raisons de l'immigration orientent aussi ce rapport au papier. Si l'on prend l'exemple de M. Kouyaté, ce dernier était parti du Burkina-Faso pour poursuivre

des études en France mais son idée première n'était pas d'y rester définitivement. Sa valise était composée du strict nécessaire, sans encombrement. Il raconte : « *On n'emmenait pas tout un lot de souvenirs et d'ailleurs, on était limité au poids, au niveau des valises, donc voilà on venait avec le minimum vital, le minimum vital et puis ben on n'avait pas non plus assez de recul pour savoir ce qu'il nous attendait* ».

### 1.3. L'importance des objets matériels

À côté des documents papiers, certains immigrants rencontrés font aussi part d'objets quelconques qu'ils ont emmenés en France. Ces objets peuvent rejoindre la fonction essentielle dont les documents personnels ont été investis : le souvenir. Ils reçoivent également d'autres fonctions qui poussent leurs détenteurs à les conserver précieusement.

Les papiers personnels conservés par les individus sont rangés dans l'habitat. Ils possèdent une place particulière dans l'espace domestique. En effet, pour la plupart des témoins, ces papiers personnels sont conservés dans des pièces « fermées » au public : bureau, chambre, pièce à part. De plus, ils ne sont pas accessibles au premier regard. Il faut ouvrir des boîtes, des classeurs pour enfin les trouver.

Les objets, en revanche, sont exposés dans l'habitat. Dans le décor des pièces à vivre, perçu lors des entretiens, certains témoins mettent réellement en valeur leur culture d'origine par l'exposition d'objets issus de leur pays. Un mélange des cultures est généralement à l'œuvre. On trouve à la fois un décor occidental du pays d'accueil auquel s'intègre un décor oriental du pays de naissance. Évidemment, un autre paramètre s'ajoute, celui de l'esthétisme. Par exemple, M. Abdelkafi et sa femme ont aménagé et décoré leur salon en fonction des pays dans lesquels ils ont voyagé par l'exposition d'objets symboliques. Il n'y a pas de répartition des objets selon l'origine



**Figure 9** : « Étagère tunisienne » de M. Abdelkafi

Cliché Gaudin Marine

puisque l'ensemble des objets sont juxtaposés les uns aux autres. M. Abdelkafi montre, tout de même, ce qu'il appelle « l'étagère tunisienne » (Figure 9). Celle-ci est composée de figurines représentant la culture tunisienne. Avant de prendre la photographie de cette étagère, M. Abdelkafi n'hésite pas à refaire une retouche du décor, il enlève un lampion japonais ainsi qu'un bougeoir français afin que cette étagère soit parfaitement « tunisienne ». D'autres objets significatifs de la culture tunisienne ont envahi également l'espace en dehors de cette étagère. La configuration de l'espace permet de voir que M. Abdelkafi et sa famille acceptent largement un mélange de culture, qu'ils revendiquent d'ailleurs ouvertement. Eux-mêmes l'avouent quand ils parlent de leurs enfants, qui ont la double nationalité : « *Les enfants sont demandeurs de connaître la Tunisie, ils ont quand même leur origine tunisienne qu'ils revendiquent, parce que nous, c'est vrai, que nous, on a toujours dit que c'était une richesse pour eux d'avoir deux cultures, donc ils n'ont pas honte de dire qu'ils sont tunisiens* ». Tous ces objets souvenirs de la culture d'origine ne sont, généralement, pas transportés lors du premier voyage pour la France. Ils sont le résultat de retours successifs au pays. C'est ce que M. Kouyaté précise également : « *C'est quand on retournait pendant les vacances et quand on revenait, on amenait des souvenirs, des petits souvenirs de famille* ».

Mme Jolivet, lors de l'entretien, fait remarquer la présence de deux bibliothèques distinctes, disposées l'une à l'opposé de l'autre. Elle explique, « *la bibliothèque qui est là-bas, c'est la bibliothèque, on va dire, la bibliothèque du Togo, bon elle est plus ou moins pêle-mêle et ça c'est la bibliothèque de ma nouvelle vie avec mon mari et tout ça. [...]. La maison est organisée un peu comme ça : il y a ma nouvelle vie et mon ancienne vie est là-bas* ». Cette distinction est assez significative de la pensée de Mme Jolivet. La présence de documents et d'objets de son pays d'origine est indispensable dans sa vie domestique, tout comme ceux qui concernent sa nouvelle vie en France.

Certains objets répondent aux habitudes que les immigrés avaient pris lorsqu'ils vivaient dans leur pays. Généralement, ces objets se rapportent à des traditions qu'ils souhaitent faire perpétuer en France. Particulièrement, dans les récits observés, on remarque la présence d'objets et d'ustensiles de cuisine : tajine, moulin à olives, plats, plateaux. Il faut noter aussi les habitudes vestimentaires. Comme M. Homawoo l'indique, à côté des denrées alimentaires qu'il avait emportées dans sa valise lors de son premier voyage pour la France, il avait soigneusement conservé ses pagnes. M. Kouyaté précise aussi cela : « *Il y a certaines tenues traditionnelles aussi que j'ai gardé et comme on voit pas les gens dans la rue avec ces tenues-là, il faut s'adapter à la société dans laquelle on vit et s'habiller comme tout le monde, voilà,*

*ne pas se faire remarquer, je vais pas me mettre en boubou tous les jours en France, voilà moi je suis l'africain qui vient d'arriver, j'ai ma tradition, je m'habille comme chez moi* ». Son discours montre aussi que l'utilisation de ces tenues ou objets se font pour certains seulement dans l'espace privé. En effet, ces objets sont porteurs d'une réelle symbolique de la culture d'origine qui diffère de celle du pays d'accueil. Ainsi, pour certains immigrés, le fait de ne pas exposer publiquement leurs habitudes et traditions passant par le port de tenues ou de d'autres objets peut-être un facteur d'intégration. Différentes réactions se profilent selon les témoins. M. Abdelkafi ne porte plus les tenues traditionnelles tunisiennes, il dit qu'aujourd'hui, celles-ci font l'objet de déguisements pour ses enfants et amis. A l'inverse, Mme Perrochon reste très sensible à ses tenues, notamment dans le cadre de la religion musulmane qu'elle pratique.

Certains objets sont investis plus sentimentalement que d'autres. Ainsi, les figurines de M. Abdelkafi servent simplement de décoration. D'autres objets, en revanche, portent une histoire. Mme Jolivet n'a présenté qu'un collier. Ce dernier lui a été donné par sa mère lors de son départ du Togo. Elle précise, à ce propos, *« je le porte les jours où j'ai beaucoup de nostalgie ou quand j'ai des occasions spéciales, un porte-bonheur. C'est un peu comme si ils m'accompagnaient »*. Elle a investi le souvenir de sa famille dans ce collier. Symboliquement, elle précise qu'elle porte ce collier seulement les jours d'exception. Ce collier lui rappelle alors d'où elle vient et ce qu'elle a déjà traversé comme épreuves, ce qui lui donne du courage pour affronter celles à venir.

L'exemple de M. Sahali est intéressant dans le sens où il apporte une autre version du rapport à la matérialité et à l'objet. M. Sahali, comme M. Abdelkafi, n'est pas attaché aux papiers, il raconte: *« J'ai jamais été matérialiste et les plus grands souvenirs pour moi, on l'a dans le cœur, j'ai pas besoin de matériel, c'est ce que je dis à ma femme, les choses que j'ai vécu sont là, j'ai pas besoin d'avoir un objet, si j'ai besoin je ferme les yeux, voilà, j'ai les souvenirs de telles ou telles choses qui reviennent et je trouve que c'est le meilleur truc pour garder »*. Les objets qu'il possède aujourd'hui sont en commun avec sa femme. À lui personnellement, il a ramené quelques photographies et très peu d'objets. Ceux qu'il cite lors de l'entretien sont ceux ayant appartenu à son père : *« ce que j'ai hérité de mon père, c'est cette pochette, deux écharpes en soie et une cravate. Ce sont quatre choses que j'ai pris de mon père, après son décès. Je les emmène où je vais. Elles sont tout le temps dans mes affaires »*. Pour M. Sahali, ce sont ces objets-là qui portent le souvenir de son père. La valeur de ceux-ci est notable car ils ont appartenu et été utilisés par son père. Ils sont conservés davantage pour le sens qu'ils portent que pour leur utilité première car M. Sahali ne les utilise

pas. Ces objets, pourtant originaire d'Algérie, ne semblent pas être perçus, pour M. Sahali comme un symbole d'appartenance à l'Algérie. Il s'agit plutôt la fierté de conserver les objets ayant appartenu à son père. Il dit « *ce qui me rattache à l'Algérie c'est ma famille, pas plus* ». Lors de l'entretien, il tient à préciser ce que lui a dit sa mère, il y a très peu de temps : « *quand j'étais petit, je n'ai jamais senti l'Algérie comme mon pays, ma mère me disait que je disais ça quand j'avais entre 8 et 12 ans* ». La pochette de son père devient alors le contenant des papiers relatifs à l'Algérie. On remarque que cette pochette est relativement petite, ce qui est significatif du volume très restreint des papiers personnels et administratifs d'Algérie de M. Sahali.



**Figure 10** : Pochette ayant appartenu au père de M. Sahali

Cliché Gaudin Marine

Finalement, la dynamique de la conservation des objets et au-delà des papiers personnels par les immigrés est totalement dépendante des individus. Il n'y a pas une seule dynamique propre à l'ensemble des immigrés mais chacun se distingue selon son histoire.

## **2. De nouveaux papiers comme la preuve d'une adaptation au pays d'accueil**

### **2.1. Le souvenir de l'entre deux : le voyage**

Le voyage vers un nouveau pays est un moment majeur dans le parcours d'un immigré. Il fait figure de transition entre le pays quitté et celui qu'on s'apprête à connaître. Ce voyage est pour certains le tout premier de leur vie et pour d'autres la concrétisation d'un projet. Quitté sa famille, son entourage, sa culture d'origine pour s'installer ailleurs est un moment particulièrement difficile. Mais la découverte d'un nouveau pays et la perspective d'un avenir

meilleur sont des motivations ultimes. Ce voyage s'est préparé en amont, notamment administrativement pour garantir, une fois arrivé en France, un statut légal.

Gérard Noiriél, historien spécialiste de l'immigration, constate que « les enquêtes orales et les témoignages écrits illustrent le souvenir extraordinairement précis que l'immigrant a conservé des péripéties du voyage »<sup>79</sup>. Il est vrai que lors des entretiens, chaque témoin se souvient d'une façon très précise du jour et de l'endroit d'arrivée. Ils font le récit de leur premier pas sur le sol français. Ainsi, M. Bemanana se souvient exactement du jour et de l'heure de son arrivée à Paris, il raconte les différentes lignes du métro parisien qu'il a emprunté pour rejoindre sa sœur. Certains immigrés rencontrés évoquent également les papiers et objets utilisés pour ce voyage.

Pendant l'entretien, à l'évocation du départ de Madagascar de M. Bemanana, l'émotion était présente. Comme souvenir de ce voyage, il garde sa carte d'embarquement. Il donne, à ce propos, la raison de cette conservation, « *je l'ai gardé parce que j'ai pleuré, j'ai vu mon père pleurer quand je suis rentré dans les soutes* ». Il ajoute « *j'ai jamais vu mon père pleuré, c'est quelqu'un de coriace et là ...* ». Cette carte d'embarquement est le symbole même du voyage. M. Bemanana met beaucoup de valeur dans ce papier. D'autant plus qu'il n'est jamais retourné dans son pays depuis 4 ans. Il s'agit du premier papier qu'il a présenté dès le début de l'entretien, à la question des archives personnelles. Donc, intellectuellement, ce papier prend la forme d'archives pour M. Bemanana, voire même d'archives précieuses, qu'il gardera « *pendant longtemps* ».

M. Homawoo, quant à lui, conserve son premier passeport qui lui a permis de venir en France. Il raconte « *le passeport du premier voyage, ça a été expiré. Je le garde pour les souvenirs, souvenirs peut-être de la date où je suis arrivé, comme j'ai fait d'autres voyages* ». Au cours de la rencontre, M. Homawoo n'hésite pas à faire le détail des visas que contient ce passeport. Le nombre de visas est relativement important, ce qui montre alors le nombre de voyages que M. Homawoo a entrepris en Europe. La sauvegarde de ce papier d'identité peut s'expliquer aussi par la fierté des déplacements qu'il a réalisés. Véronique Moulinié le précise « Il [Le

---

<sup>79</sup> Gérard Noiriél, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Seuil, 1988, p. 154.

passport] est une matérialisation du souvenir, un récit de voyage qui n'attend que des mots et des questions. Un peu comme les albums de photos de vacances »<sup>80</sup>.

M. Bassah, dans le récit de son voyage jusqu'en France, intègre un objet symbolique : la valise de son voyage. Cette valisette noire qui lui a servi à venir en France, fut aussi utilisée ensuite pour les cours qu'il suivait à l'université. Il la conserve encore mais l'objet a perdu son utilité de base, elle ne sert plus à voyager ou comme cartable. Elle est devenue « la valise souvenir ». En effet, la valise s'est transformée comme contenant des papiers relatifs à la préparation de son immigration ainsi qu'au début de sa vie en France. En cherchant dans sa valise, il trouve différents documents écrits et un portefeuille qui était lui aussi le portefeuille des débuts, qu'il possédait déjà au Togo. Il raconte : « *Ça c'est mon premier portefeuille, j'en ai un deuxième. Même si on fouille dedans, on peut retrouver même des pièces togolaises* ». Il est intéressant de constater que M. Bassah a conservé tels quels les objets du début de son aventure. Ces derniers ne sont plus utilisés et prennent la forme de reliques d'une vie passée. D'ailleurs, il est cocasse de noter que M. Bassah, qui retourne au Togo régulièrement, n'utilise pas l'argent conservé dans ce premier portefeuille. Il semblerait que la valise se soit transformée en un objet d'exposition privé, propre à M. Bassah, ce dernier souhaitant garantir la pureté et l'origine de l'objet tel quel. Cette valisette est conservée près de lui, dans sa chambre, montrant la considération envers l'objet de la part du témoin.

## 2.2. Le rapport à l'identité dans la société française

L'identité est une notion que l'on voit apparaître quotidiennement. Dans la presse, les problématiques autour de « l'identité nationale » sont récurrentes. Les études en sciences sociales ayant pour objet l'identité fleurissent dans la recherche. Enfin, dans l'espace domestique, les individus sont confrontés régulièrement à ces questions d'identité. Ils en portent quotidiennement, les preuves sur eux, plus particulièrement dans leur portefeuille et sacs.

---

<sup>80</sup> Véronique Moulinié, *op. cit.*, p. 312.

L'identité est plurielle. Elle recouvre plusieurs sens en fonction des contextes et des configurations : identité civile, personnelle, culturelle, sexuelle, familiale. L'identité correspond à l'ensemble des caractères qui distinguent l'individu d'un autre. Elle n'est pas figée et se construit, par étapes, de la naissance à l'âge adulte.

Les institutions étatiques jouent un rôle dans la mise en place des identités et notamment des identités juridiques. L'État a lancé, devant la recrudescence de la mobilité de la société, des processus d'identification des personnes. Ainsi, l'état civil, dans lequel sont définis de façon légale, dès la naissance, le nom, les prénom(s), le sexe, la nationalité, les filiations, est garanti par une administration de l'État. Cette identité va être validée par l'intermédiaire de papiers qui portent une valeur authentique et certifiante dont chacun doit en être doté. La carte nationale d'identité en est l'exemple le plus probant. Elle a été créée par un décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 dans le but non officiel, de contrôler les français d'Algérie. D'autres documents peuvent aussi faire office de pièces justificatives d'identité comme le passeport, le permis de conduire, le permis de chasse, les cartes d'identités professionnelles ou encore la carte du combattant. L'ensemble de ces papiers d'identité sont normés et codifiés pour répondre à un modèle contrôlé par l'État et les institutions. Ce recours à l'écrit est devenu systématique, comme le dit Claudine Dardy « il n'est plus possible de délivrer un certificat de résidence sur simple témoignage »<sup>81</sup>. La société française est une société de l'écrit mais elle est devenue aussi une société de preuves. En témoigne, le port par chaque individu, de ses papiers d'identité sur lui notamment lorsqu'il se trouve dans l'espace public. Il faut pouvoir « exhiber la preuve irréfutable, infalsifiable, à tout moment »<sup>82</sup>.

C'est dans ce contexte que vont émigrer certains individus en France. Ils se trouvent alors dans une situation délicate devant ce processus identitaire exacerbé. Tout d'abord, ils quittent, pour certains, une société de tradition orale pour évoluer dans un pays où l'écrit est essentiel pour pouvoir s'intégrer. Gérard Noiriel évoque cette adaptation brutale que les immigrés doivent accomplir. Devant l'individualisme des sociétés modernes, « l'identité des individus ne se définit plus dans le cadre de l'espace d'interconnaissances »<sup>83</sup> qu'ils ont connu

---

<sup>81</sup> Claudine Dardy, « L'identité papier », *Cahiers de médiologie*, n°4, 1997, p. 227.

<sup>82</sup> Véronique Moulinié, *op. cit.*, p. 294.

<sup>83</sup> Gérard Noiriel, *op. cit.*, p. 163.

dans leurs sociétés d'origine. Il prend l'exemple des Algériens qui en Algérie, sont reconnus seulement par leur nom. Les papiers ne sont donc pas nécessaires dans ce cadre car « c'est la parole donnée qui engage l'honneur du nom »<sup>84</sup>. Avec leur arrivée dans une société occidentale comme la France, les immigrés doivent s'adapter et réaliser alors toutes sortes d'inscriptions afin de se conformer au pays et à cette culture papier.

La question de l'identité est particulièrement intéressante du point de vue de l'immigration. En effet, les immigrés se sont construits de multiples identités dans leurs pays d'origine. Ces identités d'origine vont évoluer puisqu'ils quittent leurs pays pour aller s'installer dans un nouvel environnement. La problématique de l'identité est donc centrale pour eux. Des mutations identitaires régissent ces parcours d'immigration. Ainsi, certains immigrés semblent abandonner l'attachement pour leur société d'origine et développent un sentiment d'appartenance vers la société d'accueil, c'est ce que l'on appelle l'assimilation. Mais d'autres identités se profilent également, faisant état d'une adaptation au nouveau pays sans, pour autant, oublier les spécificités de la culture d'origine, on parle ici d'intégration. Les mutations de l'identité vont avoir un impact dans le traitement, par les immigrés, de leurs propres documents personnels, une fois arrivés en France.

De plus, l'identité fait référence aussi à la nationalité. À leur arrivée, les immigrés n'obtiennent pas la carte nationale d'identité française que les Nationaux possèdent. Cette distinction se justifie par l'origine nationale des individus. Pour le reste, les immigrés possèdent un passeport, un permis de conduire, soit d'autres documents qui font aussi office de papiers d'identité, mais cela ne suffit pas. La nationalité devient donc un critère rattaché à l'identité. Il semble même d'ailleurs que la possession de papiers d'identité français soit devenue valorisante. D'autant plus si l'on perçoit la position française sur l'immigration, qui tend plus vers des logiques assimilationnistes à la culture française que vers une société multiculturelle. Certains immigrés prennent la nationalité française et obtiennent le sésame : la carte d'identité nationale. Mais cela ne suffit pas à atténuer les débats notamment en 2010 sur la double nationalité où les immigrés étaient accusés d'être déloyaux car ils conservaient un sentiment d'appartenance à l'égard de leur pays de naissance, alors que l'attachement à la

---

<sup>84</sup> Gérard Noiriel, *op. cit.*, p. 163.

France devrait être exclusif. En tout cas, selon l'INED<sup>85</sup> qui a réalisé une étude sur le rapport que les immigrés entretiennent avec l'identité nationale<sup>86</sup>, si l'origine est importante dans l'identité des immigrés, cela n'est pas contradictoire avec le fait de se sentir français. Il est préférable aujourd'hui de respecter ces identités plurielles, plutôt que de concevoir une fidélité exclusive.

### 2.3. Une nouvelle identité civile

La carte d'identité nationale du pays de naissance détenue par les immigrés perd sa valeur première une fois arrivé en France, elle n'a aucune validité légale. Le passeport et le visa deviennent alors, dans un premier temps, les principaux outils d'identification de la personne immigrée en France. Suite à l'expiration du visa, chaque étranger doit se doter d'un titre de séjour conforme aux dispositions de la loi française. Ce titre de séjour donne le droit d'être légalement sur le territoire français. Selon l'objet du séjour en France, les titres de séjour diffèrent. Ils portent la mention liée au motif du séjour. Ainsi, selon l'échantillon des témoins rencontrés, il est question de la mention « étudiant » et de la mention « vie privée et familiale » pour les conjoints de Français(e). Bien évidemment, ces titres de séjour doivent être régulièrement renouvelés jusqu'à une possible naturalisation. Il faut bien avoir conscience que, selon les périodes, l'obtention d'un visa puis d'un titre de séjour n'a pas été d'une grande facilité. Ainsi, M. Kouyaté, qui a immigré en 1974, parle d'une simplification des procédures<sup>87</sup> alors que les difficultés semblent plus accrues pour ceux qui souhaitent immigrer aujourd'hui.

Cette nouvelle identité civile reçue par les immigrés constitue un parcours de longue haleine semée parfois d'embûches. En tout cas, on perçoit, dans ce cas, toute la valeur que peut prendre un simple papier, qui peut changer considérablement le statut d'un individu. Justement, parfois le basculement dans l'illégalité peut aller très vite. Un témoin rencontré a fait part de son expérience de sans-papiers. Le passage d'un statut à l'autre est brutal,

---

<sup>85</sup> INED : Institut national d'études démographiques.

<sup>86</sup> Patrick Simon, Vincent Tiberj, « Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale », issu de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO), INED-INSEE.

<sup>87</sup> Annexe 2, p. 86.

l'information sera simplement renseignée par écrit, sans prévenir. Le témoin se souvient exactement du moment où il a reçu le papier : « *J'ai reçu l'OQTF<sup>88</sup> le 1er décembre 2012 à 12h* ». Pour lui, cette décision a été difficile à vivre, il raconte : « *C'est comme on est coupable de quelque chose et donc on nous prive de notre droit. C'est comme tu as commis des crimes, et du coup, tout à coup on te prive de ton droit. Tu ne peux pas circuler normalement, comme tout le monde, t'a peur tout le temps. [...]. Et puis personnellement pour moi, j'ai pris ça comme une honte parce que j'ai honte de dire aux gens que je n'ai pas de papiers alors que je suis entré régulièrement* ». Il précise qu'il préfère le terme de situation irrégulière à celui de sans-papiers qu'il juge complètement faux, « *on nous dit qu'on est sans papiers alors qu'on a des papiers* ». Finalement, soutenu par des associations, sa situation sera régularisée six mois plus tard.

L'acquisition de la nationalité française n'est pas un acte anodin. Elle se réalise soit par mariage, soit par décret (naturalisation). Généralement, les immigrés conservent leur nationalité première et acquiert, en plus, la nationalité française. Ils prennent donc la double nationalité. Parmi les dix immigrés rencontrés, six ont déjà acquis la nationalité française. Un autre témoin est en pleine réalisation de son dossier de naturalisation. La procédure est longue et contraignante à mettre en œuvre notamment en terme de papiers à présenter. M. Bouasba parle d'une année au minimum pour la constitution et la prise en compte de son dossier de naturalisation par la préfecture. De plus, il faut répondre à de nombreuses conditions pour pouvoir y accéder (régularité du séjour et résidence en France, assimilation à la communauté française, absence de condamnations pénales). Ainsi, le mariage avec un(e) français(e) ne garantit pas l'acquisition immédiate de la nationalité française, il faut répondre à un certain nombre de conditions pour pouvoir y prétendre. D'autant plus, que la décision est prise de façon discrétionnaire par l'administration. À la question de la francisation du nom, l'ensemble des témoins rencontrés ont refusé de changer leur prénom et leur nom d'origine. M. Abdelkafi indique : « *Moi, j'ai refusé, ça fait partie des souvenirs aussi. Je trouve ça dommage. On a quand même la chance d'avoir deux cultures différentes* ». M. Homawoo et Mme Jolivet, revendiquant leurs prénoms d'origine, font part des désagréments qu'ils ont rencontrés lors de la transcription de leurs prénoms d'origine.

---

<sup>88</sup> OQTF : Obligation de quitter le territoire français.

Cette démarche de longue haleine peut se conclure par une réponse favorable. Dans ce cas, la décision est publiée au Journal Officiel. L'extrait de la décision est édité et envoyé à la préfecture pour être remis à l'acquéreur lors d'une cérémonie. Cet extrait est accompagné d'une lettre d'accueil signée par le Président de la République ainsi que des pièces d'état civil. Suite à cela, ces nouveaux Français peuvent détenir un acte de naissance français et se doter d'une carte nationale d'identité française ainsi que d'une carte d'électeur. Ces documents juridiques sont dotés d'une forte symbolique. Ils sont la représentation du passage à une nouvelle nationalité et par conséquent de la reconnaissance du pays envers ces nouveaux arrivants. Ces nouveaux papiers dotent les immigrés devenus français de nouveaux droits et de devoirs au même titre que les Nationaux. L'acquisition de la nationalité française soulage du poids de la contrainte juridique de posséder et de renouveler ces papiers pour être toujours en règle. Au-delà de la fierté d'être devenu français(e), l'acquisition de la nationalité française semble, pour deux témoins, être une facilité pour s'insérer dans la société française. La nationalité n'est pas forcément convoitée par envie et honneur mais par nécessité. M. Sahali l'explique : « *Oui, je veux être naturalisé, pour le simple fait, pour tout ce qui est concours [...]. J'ai postulé partout, j'ai eu des convocations pour concours mais au moment de renvoyer, ils me disaient "Vous n'avez pas la nationalité ? Non. Ah bah, on est désolé". Et ça c'est toujours arrêté là, on est désolé* ». M. Bouasba évoque également cela, devenir français est un avantage supplémentaire sur le marché du travail.

De plus, chaque nouvel arrivant va s'insérer dans la société française et acquérir d'autres inscriptions avec les différentes structures administratives françaises (Sécurité sociale, mutuelles, banque, assurances) générant une production documentaire très importante. Celle-ci constitue alors les archives personnelles des immigrés, cette fois-ci en France. Ils ne correspondent plus au pays d'origine mais relatent les inscriptions réalisées dans cette nouvelle société à laquelle chacun doit s'adapter. D'ailleurs, on constate que la masse des documents issus de la France est beaucoup plus importante que le poids des archives du pays chez chaque témoin rencontré.

### 3. Les photographies, l'exemple d'un tissage culturel

#### 3.1. La diversité des photographies

Les rencontres auprès des immigrés ont permis de mettre en valeur la photographie comme la typologie documentaire la plus répandue parmi les autres documents rencontrés. En effet, sur l'ensemble des entretiens réalisés, à la question des documents personnels, la majorité des témoins ont directement apporté les photographies de leur pays d'origine comme réponse à cette question. Chaque immigré rencontré possède forcément au moins une photographie de son pays de naissance. Dans leur discours, les immigrés distinguent les photographies apportées lors du tout premier voyage en France et celles qui ont été rapportées par la suite. Généralement, celles du premier voyage sont très peu nombreuses, face à toutes celles qui leur ont succédées. Ils font aussi la différence entre les photographies réalisées au pays et celles réalisées en France.

Les immigrés rencontrés présentent, d'une façon générale, une forte pluralité dans les types de photographies emportées. Les photographies argentiques sont les plus répandues. On trouve également des photographies d'identité (Figure 11) ou de taille plus importante. M. Gueye évoque aussi des pellicules et des négatifs non développés. Mme Perrochon présente, elle, des photographies numériques imprimées sur du papier. Enfin, l'ensemble des témoins précise aussi posséder des photographies numériques sur leur ordinateur personnel. Les photographies, pour les plus anciennes, sont en noir et blanc et en sépia. La majorité reste tout de même en couleurs.



**Figure 11** : Photographies d'identité de la famille de M. Bouasba

Cliché Gaudin Marine

Principalement, les photographies emportées par les témoins représentent leur famille. Mme Jolivet possède une grande photographie (20 x 30 cm) représentant ses trois frères et elle-même en uniforme scolaire devant l'école privée de Lomé (Togo) qu'elle fréquentait. Elle raconte qu'elle veut retravailler cette photographie pour lui redonner son éclat et ainsi en faire « *un grand panneau* » qu'elle accrocherait dans son habitat. La vie scolaire puis étudiante est un thème récurrent que l'on perçoit dans les photographies, notamment celles de M. Bouasba. On trouve également beaucoup de photographies d'ami(e)s chez M. Gueye ou chez M. Homawoo. Enfin, M. Bemanana, lors de l'entretien, a présenté un album de photographies principalement composé de photographies de lui-même lorsqu'il était à Madagascar. Il est présent sur chacune d'elles seul ou accompagné de sa famille ou de ses amis.

Chaque redécouverte de ces photographies par les témoins a entraîné, pendant la rencontre, une description précise des personnes et des lieux représentés.

Ce panel élargi de photographies se présente sur différents supports. Certaines photographies n'ont pas de supports adaptés et se trouvent en vrac dans des boîtes diverses. M. Gueye présente des photographies collées à des feuilles blanches et annotées de descriptions partielles. Il précise que c'est sa femme qui a fait les légendes. Les albums de photographies restent une forme privilégiée de la mise en valeur de celles-ci. Tout de même, en observant l'espace domestique des témoins, on remarque aussi un recours important à l'encadrement des photographies dans l'habitat, notamment dans les pièces « publiques ».

Deux cas sont intéressants à relater. Il s'agit de M. Bassah et de M. Bouasba. Ces derniers ont mélangé à la fois les photographies de leurs pays d'origine avec celles issues du pays d'accueil.

M. Bassah n'a pas beaucoup de photographies papier. Il possède, en revanche, une quantité phénoménale de photographies numériques. En présentant les seules photographies papiers, il désigne un premier cadre contenant les portraits de ses parents qui domine l'entrée de l'appartement. Il montre également un autre cadre comportant à la fois les portraits de ses parents et les portraits de ses beaux-parents français. Ce mélange des deux familles est intéressant à percevoir. Il n'y a pas de distinction réalisée entre celles-ci, pourtant originaires de cultures très différentes. La famille de M. Bassah, malgré la distance, fait l'objet d'une intégration totale en France. Ce mélange des cultures est revendiqué car les cadres des deux familles apparaissent dans des lieux ouverts et par conséquent sont visible par tous les visiteurs.

Le récit de M. Bouasba concernant les photographies a été constructif car chaque photographie faisait l'objet d'une description et d'une explication. Ainsi, l'album de photographies présenté par ce témoin rend compte de thèmes précis. On y trouve des photos de classe du Maroc et de la France, des photographies de la cité universitaire à Limoges, des chambres étudiantes, de la vie étudiante en général, des vacances entre amis ou encore des fêtes marocaines. Voici un exemple de ces propos : « *Ça c'est Limoges, à côté de la gare des bénédictins, Limoges, Limoges, ... Ça c'était la cité universitaire Laborie. Par contre, ce n'est pas dans la chronologie. Ça c'était au Maroc avant de venir* ». Les photographies sont donc mélangées et représentent à la fois la vie qu'il menait au Maroc et celle qu'il a vécu en France. La chronologie n'a pas d'importance pour lui. Le principal est qu'il conserve toutes ces photographies peu importe l'ordre. En effet, cet album présenté est le seul que M. Bouasba possède sur sa vie passée au Maroc et sur son passé en France. Il précise qu'il a d'autres photographies qui concernent principalement sa vie de famille en France.

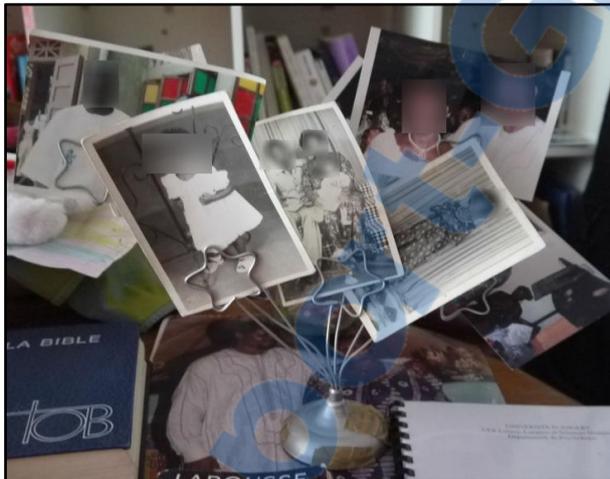
### 3.2. L'habitat, un lieu d'exposition hybride

Certaines photographies récoltées par les immigrés vont être rangées et exposées dans l'habitat. Ainsi, on peut remarquer des pièces de prédilection et une cartographie propre aux photographies. D'après les propos des témoins, la chambre semble être davantage le lieu de rangement des celles-ci. Alors que le salon devient un lieu d'exposition. D'autres pièces sont également investies pour cela. Le salon ou la salle à manger sont des lieux d'accueil et par cela sont visibles par l'ensemble du public extérieur qui accède à l'habitat. Cette ouverture explique la volonté pour les individus de présenter certaines de leurs photographies dans ces espaces précis. Les photographies vont être à la fois issues du pays d'origine et du pays d'accueil. Elles peuvent être mélangées ou distinguées au sein de l'habitat.

Ainsi, Mme Jolivet a mis en place, dans son salon, une bibliothèque réservée au Togo et une autre bibliothèque, plus moderne qu'elle désigne comme la bibliothèque familiale de France. Cette double présence à la fois du pays d'origine et du pays d'accueil a été un élément directement évoqué par Mme Jolivet lors de l'entretien. Ses propos montrent l'importance pour elle d'avoir une proximité simultanée des deux pays. De multiples photographies composent cet espace devenu multiculturel. Mme Jolivet évoque la nécessité près elle d'une

représentation physique de sa famille : sa famille d'origine togolaise et la famille qu'elle a fondée en France. Déjà, ce besoin s'était présenté lorsqu'elle vivait en Allemagne. En effet, elle raconte : « *Dans ma chambre quand je suis arrivée, la première chose, parce qu'il me fallait un visuel, et donc je les avais accrochées au mur, il y avait un panneau qui m'ont mis dans la chambre. Quand je me levais, j'étais en face, la 1ère chose que je vois c'est ça, avec ma Bible au milieu* ».

Par la suite, Mme Jolivet fait remarquer que la présence des deux bibliothèques qui sont distinctes visuellement n'inclut pas la fixation d'objets selon l'origine. Effectivement, l'arbre à photographies métallique (Figure 12) comportant des photographies familiales du Togo est régulièrement déplacé dans l'espace domestique. Cet arbre à photographies est un objet tenant à cœur au témoin. Il est investi à la fois du souvenir de sa famille mais il prend également la forme d'un objet de décoration, ainsi ces déplacements dépendent de l'agencement de la pièce choisi par la propriétaire. En tout cas, le témoin admet que cet objet doit être dans son champ de vision.



**Figure 12** : Arbre à photographies de Mme Jolivet

Cliché Gaudin Marine

Le cas de M. Kouyaté est aussi intéressant à percevoir. En effet, au moment de l'évocation de la présence de ses photographies dans l'espace domestique, M. Kouyaté dit « *J'ai pas grand-chose, à part des photographies, que j'ai dans mon bureau* ». Les photographies qu'il désigne ici correspondent aux photographies qu'ils sont proprement à lui, c'est-à-dire celles réalisées dans son pays d'origine. Le salon est doté, en revanche, de photographies de sa famille qu'il a fondée en France. L'organisation de l'habitat de M. Kouyaté semble suivre une répartition voire même une démarcation entre les deux cultures. Le bureau de M. Kouyaté est le sien, lui seul travaille dedans, lui seul en décide l'organisation et la décoration. Ce bureau semble être devenu le sanctuaire de M. Kouyaté. On y trouve entreposés les documents, objets et

photographies qu'il a lui-même décidé d'exposer. L'origine de ceux-ci est diverse, à la fois du Burkina-Faso, du Mali et de la France. La grande bibliothèque qui agrmente son bureau se compose de nombreux livres et de dossiers justifiant sa profession d'enseignant. Des bibelots originaires du Burkina-Faso ornent aussi la pièce.

Sur un mur, on découvre trois cadres suspendus, entourés de dessins d'enfants (Figure 13). Ces trois cadres contiennent de nombreuses photographies du Burkina-Faso et du Mali. Celles-ci représentent la famille proche ainsi que la famille élargie (oncles, tantes, cousins, cousines, grands-parents) de M. Kouyaté. Aucune photographies de sa vie en France ne sont présentées dans ces cadres, ces dernières sont seulement visibles sur une étagère sans ornementation, cachées entre deux livres. Ici, la présence de cadres signifie une volonté de mise en valeur. Ce choix demande une sélection de photographies auquel M. Kouyaté est à l'origine. De plus, la forme des cadres demandent une retouche et un travail sur les photographies. On perçoit que la mise en cadre de ces photographies n'est pas un acte anodin en soi. M. Kouyaté conclut « *moi ce qui me tient à cœur, je les ai dans mon bureau* ». La disposition des cadres fait que quand M. Kouyaté est assis à son bureau, il perçoit directement les photographies de sa famille.



**Figure 13** : Cadres dans le bureau de M. Kouyaté

Cliché Gaudin Marine

Ainsi, le bureau de M. Kouyaté est le reflet de ses archives personnelles diverses. Celles-ci ont été sélectionnées préalablement par le témoin lui-même et répondent à une volonté particulière de les conserver. Dans ce bureau, M. Kouyaté a une vision permanente sur sa famille et sa culture d'origine. La visibilité de ces photographies est reconnue par le témoin, le bureau se trouve à l'entrée de l'habitat. Ainsi, M. Kouyaté raconte « *tout le monde peut les voir [les*

*photographies]. Et même ceux qui ne veulent pas voir, je les emmène au bureau et je leur montre ».*

L'espace domestique fait donc l'objet d'une cartographie spécifique des photographies. L'habitat des immigrés rencontrés présentent un mélange voire une hybridation des deux cultures, un fait que l'on remarque par les photographies, des documents et des objets qui s'inscrivent à la fois du pays d'origine et du pays d'accueil.

### 3.3. Les photographies, vecteurs de souvenirs

D'une façon générale, les immigrés rencontrés s'accordent à dire que les photographies issues du pays d'origine sont conservées pour préserver leurs souvenirs. Il s'agit d'un rappel de leur vie passée et principalement d'un souvenir familial. Ces photographies, par leur matérialité, permettent de garder une trace plus vive et surtout durable dans le temps. Cette matérialité rend la mémoire familiale concrète et palpable. Le visuel que les immigrés rencontrés ont établi dans l'habitat par l'exposition de leurs photographies permet de leur renvoyer en permanence leur passé dans le décor du présent.

Les photographies deviennent alors une aide pour la mémoire même si le contexte de production de la photographie est davantage soumis à l'oubli. M. Kouyaté l'évoque : « *Dans mon cas, moi j'ai perdu mes parents très très tôt, donc les photos c'est les seuls souvenirs qu'il me reste de mes parents et de mes grands-parents, j'ai aussi des photos de mes frères et sœurs qui sont vivants, voilà, des amis également bien sûr* ». Pour M. Kouyaté, les photographies sont aussi un moyen de garder le lien avec sa famille, il l'explique : « *Quand je vais dans mon bureau quand je les vois en photo, le souvenir, [...], bon avec le téléphone maintenant, on voit la photo, "tiens ça fait longtemps que je n'ai pas de nouvelles", bah voilà on s'appelle* ». Il finit par conclure : « *La photo c'est pour se dire qu'on a encore des liens familiaux, des liens sociaux, un repère familial, qu'il ne faut pas oublier, avec son pays d'origine* ». C'est ce que qu'exprime également M. Gueye : « *Garder le lien, en voyage, je pars toujours avec des photos* ».

Certains témoins développent pour leurs photographies une véritable affection. Cette affection est aussi liée aux relations familiales établies entre le témoin et sa propre famille. À la question de la présence de photographies représentant son pays et sa famille d'origine dans

son portefeuille, Mme Jolivet rétorque : « *Dans mon portefeuille aujourd'hui, il y a que 2 photos [...] de mes filles voilà, je ne vais pas circuler avec les photos. En fait, pour moi, c'est un peu, un peu de la pudeur dans le sens où c'est pas que je ne veux pas qu'on voit mes parents sur les photos ou mes frères sur les photos, mais ça reste intime. Aujourd'hui si je peux exhiber quelque chose là tout de suite, c'est mes gosses et mon mari. Mais eux [sa famille et ses frères] c'est un peu comme une chasse gardée. J'aurai peur que mon portefeuille se perde et que la personne qui va tomber dessus va mettre à la poubelle sans savoir l'importance que ça a pour moi, donc autant que ça reste bien au chaud, dans un endroit sûr et bien protégé.* »

Mme Perrochon présente les photographies de son pays comme une aide dans sa vie quotidienne en France. Elle raconte : « *Ca me reconforte, je me lève je vois les photos, surtout ma mère et puis ma sœur, elle était ma meilleure copine, on s'entend très bien, si je me sens mal, je parle avec elle et tout va bien* ». Ce besoin d'un repère visuel est important pour Mme Perrochon puisque le départ du Sénégal a été une épreuve éprouvante pour elle. Elle raconte qu'elle était très proche de sa famille et qu'elle n'était jamais partie aussi loin d'eux. Ainsi, leur présence permanente dans son habitat la rassure.

M. Bouasba, au moment d'évoquer les raisons de conservation de ses photographies, ne semble pas comprendre la démarche. En effet, pour lui, « *les photographies, c'est comme tout le monde, c'est des souvenirs, qu'on soit expatrié ou pas, on garde les souvenirs* ». Cette précision est intéressante à souligner. Pour M. Bouasba, il n'existe pas de particularismes apparents propres aux immigrés dans la conservation de leurs photographies.

## Conclusion

Cette partie aborde le thème des archives personnelles selon la population immigrée. Elle a permis de montrer que les archives personnelles des individus reflètent et rappellent leurs parcours de vies. Ainsi, dix personnes ont été interrogées dans ce cadre afin de comprendre les liens qu'ils possèdent avec leurs archives personnelles et comment ils agissent sur celles-ci dans leur habitat.

Après la mise en commun des propos de chacun, on perçoit que les immigrés rencontrés possèdent des archives qui proviennent de leur pays d'origine et qui portent, dans ce contexte, différentes valeurs. Les documents administratifs sont utilisés en France comme preuve de leur identité qu'ils possédaient déjà dans leur pays et qu'ils doivent désormais justifier dans ce nouveau pays. Au-delà, les autres documents plus intimes portent le souvenir. La typologie documentaire ainsi que le support de ces archives sont extrêmement riches. Les photographies restent la typologie la plus abondante. L'arrivée en France puis l'installation ont aussi été des facteurs de production de documents à la fois administratifs et personnels pour les immigrés rencontrés. Enfin, les valeurs attribuées à ces archives personnelles justifient la place qu'ils ont dans l'espace domestique de chacun.

Les résultats exploités ci-dessus qui font suite aux entretiens dépendent de l'échantillon. C'est la population rencontrée qui est à l'origine des constats réalisés. Ainsi, les archives conservées dépendent des profils des témoins rencontrés. En conséquence, les faits établis ne sont pas généraux. On remarque qu'il n'existe aucun schéma et aucun parcours type qui se dessinent pour cette question. Le rapport des immigrés à leurs propres documents est purement individuel, tout comme celui que chacun possède avec ses propres documents.

## Conclusion générale

La première partie a tenté d'apporter un panorama général sur les archives personnelles dans l'espace domestique. La deuxième partie, elle, a essayé de s'approcher de ce thème d'une façon plus spécifique en s'appuyant sur des exemples particuliers.

Intervenir sur les archives personnelles, c'est se concentrer sur des pratiques quotidiennes et individuelles. Il faut s'intéresser aux gestes anodins qui passent souvent inaperçus, même aux yeux de ceux qui en sont acteurs. Des études ont été réalisées sur les archives personnelles par le biais d'entretiens oraux auprès d'individus ordinaires. Mais il semblerait que dans certains cas, la confrontation de l'idée des archives personnelles avec leur détenteur tend vers un non-sens. En effet, les témoins interrogés jugent qu'ils n'ont rien d'exceptionnel à raconter et que leurs pratiques s'alignent sur celles de tout le monde. Mais justement, s'intéresser au quotidien est important afin de capter les pratiques les plus ordinaires et de percevoir que la conscience archivistique n'est pas une exclusivité de la profession mais qu'elle est ouverte et accessible à tous.

Devant la masse documentaire qui circule dans notre société, chaque individu est contraint de penser à un système d'organisation de ses propres documents. Chacun formule alors une façon d'agir sur ceux-ci, de la collecte à la valorisation. On peut d'ailleurs, sur certains aspects, entrevoir un rapprochement entre les techniques archivistiques des professionnels et celles des individus. Une pratique archivistique privée est donc perceptible et semble être à l'œuvre chez chacun d'entre nous. Aucune règle officielle ne la régit puisqu'elle se développe librement chez chaque individu. Associée à cette pratique archivistique privée, on voit se développer, comme l'évoque Claudine Dardy, une « administration domestique »<sup>89</sup>. La prise en compte des archives personnelles demande alors une gestion de l'espace domestique et impacte son organisation.

Devant la diversité des techniques archivistiques mises en œuvre par chaque individu, il est difficile de développer des résultats exhaustifs sur ce thème. L'enquêteur pourrait alors

---

<sup>89</sup> Claudine Dardy, « De la paperasserie à l'archive : l'administration domestique », dans Daniel Fabre, *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 187.

s'intéresser à un nombre de témoins restreint et pratiquer une immersion totale dans le quotidien de ces individus. Il s'agirait de pratiquer une observation participante afin de capter un maximum de résultats pertinents sur cette question.

Justement, dans le but de s'approcher de ces pratiques privées, l'étude s'est fondée sur des entretiens oraux afin de récolter au plus près des personnes leurs ressentis, leurs méthodes archivistiques et l'organisation qui est faite de l'habitat.

Ces entretiens se sont portés sur la population immigrée en raison des caractéristiques qui la composent. Les hypothèses de base favorisaient l'idée que les immigrés portaient un intérêt tout particulier à leurs archives issues de leur pays d'origine. Celles-ci devenaient le seul lien matériel qu'ils conservaient de leur famille et de leur culture. Elles pouvaient être alors investies d'une mission sacrée, celui de garantir et de revendiquer le souvenir du pays quitté.

Ces constats ont pu être vérifiés dans certains cas. En effet, les archives personnelles représentent pour leur détenteur un moyen de revendiquer leur origine première. Mais, on constate, selon les observations tirées des entretiens, que les archives personnelles apparaissent davantage comme le souvenir d'une vie passée. Bien évidemment, les deux sont liés. Mais il semble que le but premier investi dans les archives personnelles est de garantir sa mémoire personnelle, avant de revendiquer son origine différente. Comme le dit le sociologue Abdelmalek Sayad « Immigrer, c'est immigrer avec son histoire [...], bref avec sa culture »<sup>90</sup>. De plus, les archives des témoins sont composées pour une grande partie de documents issus du pays d'accueil. L'entrelacement des différentes origines des archives est un exemple supplémentaire au multiculturalisme qui caractérise la société française. En analysant les pratiques archivistiques des immigrés, on remarque qu'elles sont sensiblement identiques à celles des Nationaux. Les valeurs portées par les documents sont communes. Les différences entre les pratiques s'expliquent simplement par les personnalités de chacun et non pas par leur origine nationale.

Ces résultats doivent, tout de même, être relativisés car ils dépendent du petit échantillon sélectionné pour cette étude. Ils ne permettent pas de tirer des conclusions générales sur cette question des archives personnelles des immigrés. Approcher les archives personnelles des

---

<sup>90</sup> Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, p. 18.

immigrés doit se faire par l'intermédiaire d'un corpus représentatif. Ici, la population africaine, à travers différents pays a été prise en compte. Il serait intéressant d'examiner uniquement la population d'un seul pays. Il pourrait être aussi judicieux de prendre en compte les autres statuts d'immigration (travail, asile politique, regroupement familial), soit de manière individuelle ou en comparaison. De plus, on pourrait penser également à la transmission de la mémoire familiale immigrée par l'intermédiaire des archives aux nouvelles générations.

# Annexes

**Annexe 1 :** Contrat vierge pour la collecte de témoignages oraux distribué aux témoins

## COLLECTE DE TÉMOIGNAGES ORAUX

### CONTRAT

Entre

M. / Mme. ...., demeurant

.....

.....ci-après

nommé l'informateur

et

Mme GAUDIN Marine, étudiante en master I « Histoire et Document, métiers des archives et des bibliothèques, parcours archives » (Université d'Angers)

il a été convenu ce qui suit.

#### ART. 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de garantir l'accord de l'informateur à la captation de son témoignage oral ainsi que les conditions de conservation, d'exploitation et de communication de ceux-ci recueillis dans le cadre de la réalisation d'un mémoire d'étude mené par Mme Gaudin Marine, étudiante en master I parcours archives au sein de l'Université d'Angers.

## **ART.2 : ENREGISTREMENT DE L'INFORMATEUR**

L'informateur accepte de confier son témoignage à Mme Gaudin Marine et accepte d'être enregistré par un magnétophone dans le cadre de son mémoire.

## **ART. 3 : CONSERVATION DES ENTRETIENS**

L'informateur autorise Mme Gaudin Marine à conserver les entretiens enregistrés dans le cadre de son mémoire.

De plus,

L'informateur autorise le dépôt de son témoignage oral qui sera proposé par l'étudiante pour conservation au service d'archives de l'université d'Angers.

L'informateur n'autorise pas le dépôt de son témoignage oral.

## **ART. 4 : DROIT D'EXPLOITATION**

L'informateur accepte :

La retranscription libre et immédiate de son témoignage nominatif dans le mémoire.

La retranscription libre et immédiate de son témoignage anonymisé dans le mémoire.

De plus, dans le cas où le dépôt du témoignage oral serait accepté, l'informateur :

autorise la communication libre et immédiate de son témoignage.

soumet la consultation des entretiens à un délai de .....années à compter de ce jour, délai à l'issue duquel la consultation des entretiens, sous quelque forme que ce soit, sera libre de toute restriction.

ne permet la consultation des entretiens que sous réserve de son autorisation écrite.

## **ART.5 : CONDITIONS ET DROITS DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION**

L'informateur donne à Mme Gaudin Marine, une autorisation permanente de reproduction et de représentation à un public, de ses entretiens, par tout procédé de son choix et sur quelque support que ce soit. Ceci est valable dans le cadre d'un usage non commercial.

L'informateur accepte la reproduction des enregistrements des entretiens en vue d'assurer leur conservation. En revanche, toute reproduction par ses institutions destinée à des usages extérieurs sera soumise à son autorisation écrite.

L'informateur cède l'intégralité de ses droits d'auteur sur les enregistrements, en cas d'exploitation gratuite et autorisée. Toutefois, l'exploitation commerciale de tout ou partie des enregistrements sera soumise à son autorisation écrite et pourra faire l'objet d'une rémunération entre lui, ou ses ayants droits, et le diffuseur.

## **ART.6 : UTILISATION DE L'IMAGE**

L'informateur autorise Mme Gaudin Marine, à utiliser les photographies représentant les documents personnels, réalisées exclusivement à destination du mémoire.

L'informateur autorise Mme Gaudin Marine, à utiliser les photographies représentant les documents personnels, seulement si celles-ci sont anonymisées.

L'informateur refuse toutes photographies de ses documents personnels.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'informateur,

Mme Gaudin Marine

## Annexe 2 : Retranscriptions partielles des entretiens

Les entretiens réalisés dans le cadre de ce travail de recherche ont suivi un guide d'entretien sur le thème des archives personnelles des immigrés. Ce guide a été similaire à l'ensemble des témoins interrogés. Le déroulement des entretiens a poussé les individus à évoquer un récit de vie très personnel, nous permettant de comprendre le contexte dans lequel les documents existent. Cependant, certains propos s'éloignent véritablement du thème abordé et concernent la vie intime des individus. C'est pourquoi, cette annexe regroupe l'ensemble des entretiens retranscrits selon des thèmes relatifs aux archives personnelles, en omettant volontairement certains propos relatant des éléments de la vie privée qui ne conviennent pas d'être partagé ici. Les retranscriptions des propos n'ont pas été retravaillées en collaboration avec les témoins eux-mêmes. Ainsi, la spontanéité et la liberté des entretiens ont été préservées.

Le guide se compose de trois parties. Une introduction brève débute sur une sorte d'état civil de la personne interrogée. La première partie aborde le pays d'origine et tend vers le contexte de départ vers la France. Puis, la deuxième partie évoque le parcours de vie dans le pays d'accueil. Enfin, la troisième partie se concentre spécialement sur les documents emmenés et acquis une fois arrivé en France.

Il ne s'agit pas d'individualiser les propos des témoins mais plutôt de réaliser une mise en commun générale afin de pouvoir donner une uniformité au travail et pouvoir comparer les profils des personnes interrogées. Cette annexe regroupe à la fois des résumés brefs sur les parcours de vie des immigrés et à la fois des retranscriptions littérales des discours émis par les témoins. Les retranscriptions sont en italique afin de les distinguer.

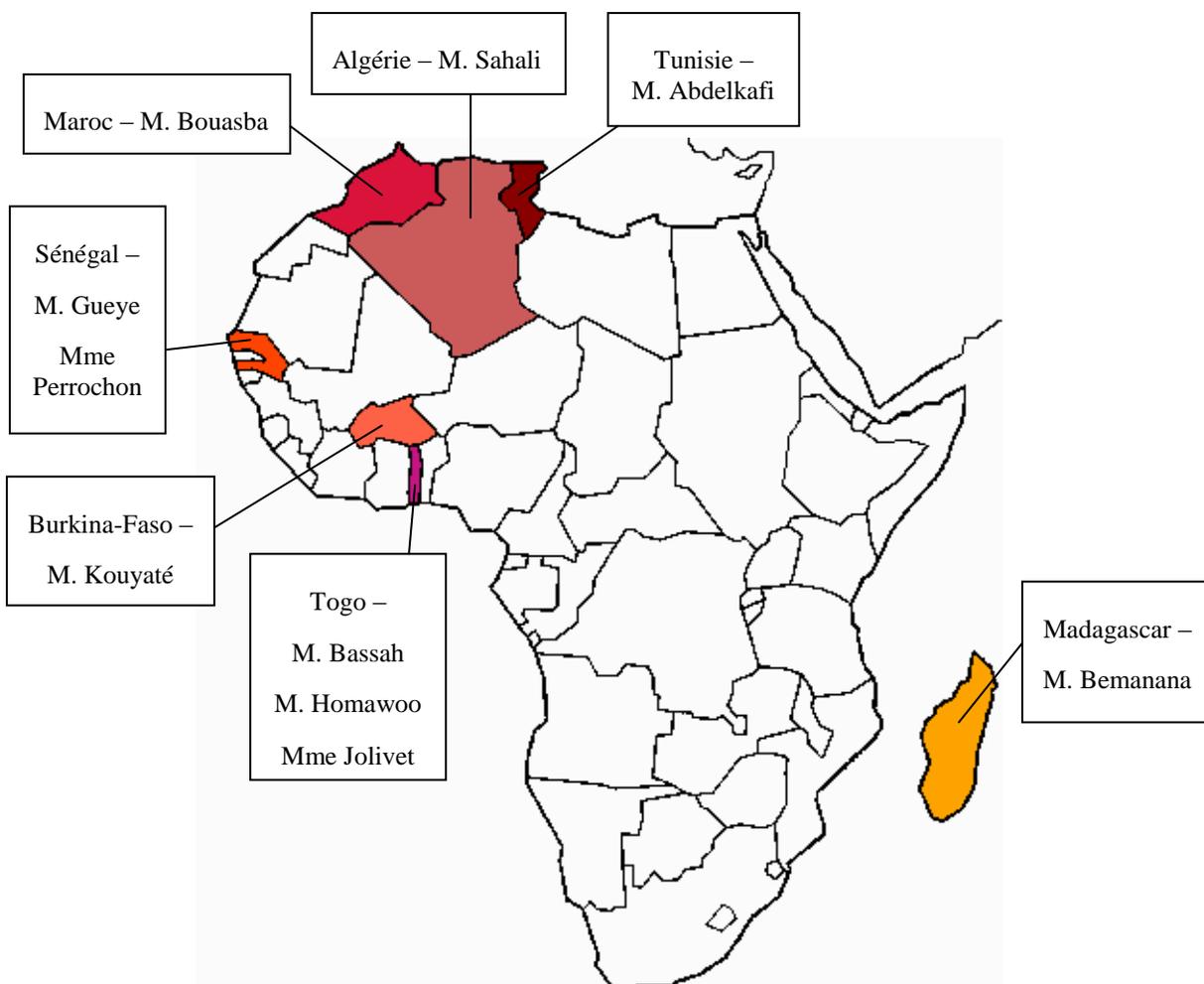
## 1. Présentation brève de chaque témoin

TÉMOINS	Âge	Activité professionnelle actuelle	Religion
M. ABDELKAFI Hafedh	57 ans	Commercial	Musulman
M. BASSAH Théophile	46 ans	Vendeur de matériaux de construction	Protestant
M. BEMANANA Marie-Francis	30 ans	Étudiant	Catholique
M. BOUASBA Abdallah	56 ans	Enseignant	Pas croyant
M. GUEYE Wagane	47 ans	En recherche d'emploi Artiste	Musulman
M. HOMAWOO Maurice	44 ans	Agent de service en nettoyage industriel	Pas croyant
Mme JOLIVET Édith	34 ans	Conseillère à Pôle Emploi	Catholique
M. KOUYATÉ Amadou	60 ans	Enseignant	Pas croyant
Mme PERROCHON Penda	36 ans	Ouvrière agricole	Musulmane
M. SAHALI Rabah	39 ans	Surveillant en collège	Pas croyant

## 2. Retour sur le pays d'origine

### 2.1. Les pays d'origine

Les dix témoins interrogés ont tous une origine africaine. Ils proviennent du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest et de Madagascar. La majorité est née et a vécu dans des grandes villes notamment dans les capitales (Dakar au Sénégal, Lomé au Togo) ou dans des villes secondaires (Oran en Algérie, Bobo-Dioulasso au Burkina Faso). Deux témoins ont, eux, grandi dans des villages plus agricoles et reculés.



**Figure 14** : Carte des pays d'origine des témoins interrogés

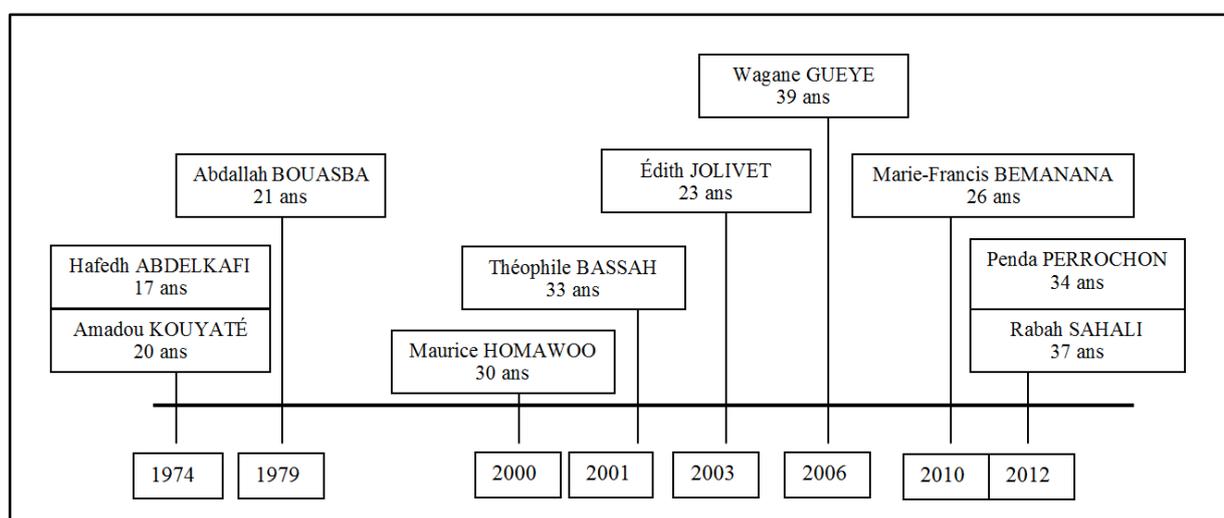
Source : <http://www.fao.org/documents/en/docrep.jsp>

## 2.2. Les études suivies

Tous les témoins ont suivi une première scolarité dans leur pays d'origine. La grande majorité a obtenu le baccalauréat. Les trois immigrés les plus âgés, M. Abdelkafi, M. Bouasba et M. Kouyaté ont directement poursuivi leurs études en France. Le reste des témoins ont acquis des diplômes supplémentaires. Ainsi, M. Bassah, M. Bemanana et M. Homawoo ont réalisé une maîtrise universitaire dans leur pays respectifs. Mme Jolivet a suivi deux années supplémentaires à l'université. Enfin, le reste des témoins interrogés n'ont pas poursuivi leurs études et ont de suite, travaillé.

## 2.3. Le contexte de départ pour la France

Les témoins rencontrés sont venus en France à des périodes différentes, 38 ans séparent l'arrivée du premier témoin en France et l'arrivée du dernier. Le panel des témoins rencontrés rend compte d'une immigration sur plusieurs années. Par conséquent, celle-ci fut vécue de multiples manières selon les uns et les autres, d'autant plus que le départ du pays d'origine ne s'est pas fait aux mêmes âges.



**Figure 15** : L'âge et l'année d'arrivée en France des immigrés interrogés

Les principales raisons du départ pour la France sont les études. Trois témoins, en revanche, sont arrivés en France sous le statut époux(se) de Français(e). Le profil de l'immigration des témoins est particulièrement intéressant, notamment pour les immigrés arrivés en France depuis longtemps. En effet, ils sont venus pour poursuivre des études alors que la population immigrée dans ces années-là immigrait principalement pour trouver un travail.

À la question posée sur les raisons de leur immigration, en voici les réponses :

M. Abdelkafi : *« J'étais un peu rebelle, c'était pour découvrir d'autres horizons et un petit ras-le-bol de là-bas quelque part. Quand tu es jeune, on est ambitieux et puis ben voilà, ça se passait très bien mes études là-bas. Mais je suis venu un peu à l'aventure, disons, j'étais assez, pas très très discipliné, je voulais voir autre chose car lorsqu'on vit dans d'une famille un peu bourgeoise, on n'a jamais manqué de rien, je voulais voir si j'étais capable de me débrouiller tout seul. Je suis parti, j'avais 17 ans ».*

*Sous quel statut ? « Aucun, non mais je me suis inscrit dans une école, pour faire une école de prothèse dentaire à Bordeaux ».*

M. Bassah : *« Pour continuer mes études ». « À notre époque, la possibilité que j'avais, c'était dans une banque Éco-Bank, mais il demandait un DESS, j'ai décidé de continuer en France ».*

M. Bemanana : *« Pour les études. Pour continuer en second cycle ».*

*Parce que tu n'avais pas l'opportunité de le faire à Madagascar ? « Si, j'ai eu le choix quand j'ai obtenu ma maîtrise en droit public, j'ai eu le choix de faire les concours, rentrer dans l'École Nationale de la Magistrature ou dans l'École Nationale malgache d'Administration, mais mon choix c'est d'aller en France, il y a aussi les parents qui m'ont poussés ».*

M. Bouasba : *« C'est les études et puis l'envie d'aller en Europe, en France, un pays développé et surtout aussi c'est-à-dire qu'on n'avait pas la possibilité de faire des études technique et scientifique autrement qu'en s'expatriant ».*

M. Gueye : *« Je suis arrivé en 2006, après m'être marié avec une Française, je suis venu la rejoindre deux ans après notre mariage. Je l'ai rencontré au Sénégal. Donc sous le statut famille de français ».*

M. Homawoo : « *J'ai décidé de venir en France pour poursuivre les études notamment l'expertise-comptable, j'étais bien en comptabilité, j'ai trouvé mon inscription à Nantes à l'INTEC<sup>91</sup> de Nantes où j'ai obtenu mon inscription* ».

Mme Jolivet : « *Alors, de toute façon, depuis mon pays d'origine, donc quand je faisais mes études de sociologie, j'ai tout de suite été portée sur la psychologie puisque le but était quand même de faire des études pour pouvoir prendre en charge l'éducation des enfants qui était très importante à Lomé, il y avait une forte demande de cette prise en charge là. Donc mon profil littéraire ne permettait pas forcément que j'aboutisse, que je fasse des études dans ce domaine-là, mais je pouvais bien faire des études de sociologie, puisque découvrir d'autres cultures, apprendre d'autres manières d'être et de faire m'a toujours passionné. Quand je suis venue en Allemagne, j'ai fait une demande auprès de trois universités françaises pour faire des études de psychologie qui m'ont toujours tenu justement à cœur et donc j'ai postulé à Nantes, Angers et Besançon et c'est Angers qui a répondu positif et donc je suis venue sur Angers pour poursuivre mes études de psychologie à l'université d'Angers* ».

M. Kouyaté : « *Je venais vraiment pour les études, à l'époque, il n'y avait pas d'université de sciences économiques au Burkina Faso donc tous ceux qui faisaient des études ont atterri en France dans cette filière-là. Finalement, je suis venu en France en tant qu'étudiant mais je ne pensais pas y rester, les circonstances ont fait que finalement je suis définitivement resté en France* ».

Mme Perrochon : « *Non, ce n'était pas pour immigrer mais comme je me suis mariée, j'ai connu mon mari là-bas, on s'est mariés* ». « *Je suis venue par ... avec la transcription du mariage* ».

M. Sahali [M. Sahali a vécu 15 ans au Mexique avant d'arriver en France. Il a rejoint son frère et sa belle-sœur, déjà installés au Mexique] : « *C'était la période, on va l'appeler la guerre civile, qu'il y avait entre les islamistes et le gouvernement et bah je ne faisais pas parti du cadre, j'avais les cheveux longs, des boucles d'oreilles, on va dire, les soi-disant amis qui étaient intégristes, m'ont recommandé de regagner le droit chemin où ils allaient me rappeler à l'ordre. Donc ma mère elle m'a dit je te préfère loin et vivant que ici et pas sûr* ».

---

<sup>91</sup> INTEC : Institut national de techniques économiques et comptables.

Le choix de la France comme pays pour immigrer semble plutôt naturel, comme le montre les propos de ces trois témoins.

M. Bemanana : « *Tout d'abord, il y a la famille et puis c'est le poids de l'histoire, je dis ça comme ça, parce que aussi peut-être nous sommes colonie britannique, peut-être je serais en Angleterre. Madagascar est francophone, on a appris le français à l'école et puis les langues d'enseignement c'est le français. Donc c'est comment, c'est normal le départ en France. Après la France c'est peut-être la Belgique, c'est le seul pays francophone. Bon le 3ème c'est peut-être le Canada. C'est la France parce qu'il y a la famille* ».

M. Bouasba : « *C'est presque automatique. C'est pas par hasard la France. Le lien entre la France et le Maroc, c'est pas rien. C'est-à-dire, d'abord un, au Maroc, on parlait le français. Faut voir l'historique, le Maroc était sous protectorat français [...]. Du coup le lien entre le Maroc et la France est assez profond, le Maroc est un pays francophone au même titre que l'Algérie, la Tunisie et tout ça, donc, oui, à la limite il y avait de fois on se disait pourquoi pas l'Angleterre ou l'Italie. On commence à apprendre le français à l'école primaire, d'ailleurs je vais vous montrer une photo où il y a le prof de français et d'arabe et puis bon ça va doucement* ».

Mme Jolivet : « *Il se trouve qu'il y avait deux possibilités de venir en Europe, car l'Europe reste la référence, la France en particulier car on a quand même été colonisés par les Français et donc la langue officielle du pays était le français du Togo. Donc arrivé en France ça reste un peu la suite logique d'un Togolais qui veut aller plus loin dans les études et puis évoluer* ».

Le départ pour un nouveau pays se prépare de façon active plus particulièrement lors des démarches administratives puisque selon ces dernières, les individus obtiendront la permission de pouvoir partir et s'installer dans un nouveau pays.

Les modalités administratives ne sont pas les mêmes selon les statuts d'immigration et selon les époques. C'est pourquoi, il est intéressant de pouvoir comparer le témoignage de M. Abdelkafi et de M. Kouyaté, arrivés, tous les deux en France en 1974 comme étudiants avec celui de M. Bemanana, étudiant également mais 36 ans après, en 2010.

M. Abdelkafi : *« Il fallait une inscription et un justificatif de ressources en France. C'est-à-dire quelqu'un qui est là pour tes besoins. Bon bah moi, je connais un peu la musique. [...]. Je me suis débrouillé tout seul ».*

*« J'ai fait le passeport, le visa était beaucoup plus simple. [...]. C'était beaucoup plus simplifié, avant en 1974 et puis même avant. C'était beaucoup plus simple, c'était juste la période où ils ont commencé à fermer l'immigration, en 1974, avec Giscard, immigration zéro ».*

M. Kouyaté : *« Alors nous c'était très simple, puisqu'on était des étudiants envoyés par le pays, il nous fallait un passeport, des visas, et puis on était accueillis dans une structure bien rôdée à Paris et qui nous "dispatchais" dans les différentes universités en France, voilà, moi je suis tombé au Mans par hasard, c'est pas un choix ». « Nous, on faisait le passeport et le visa, on nous donnait le visa puisque il y avait un accord avec la France, donc il y avait pas de problème pour le visa à l'époque ».*

*« Quand on est arrivé en tant qu'étudiant, la première chose que l'on a eu à faire c'était de nous inscrire d'abord à la fac. Avec ce document d'inscription, on allait à la préfecture qui nous délivrait une carte de séjour étudiant, qui était valable un an, renouvelable chaque année. Donc quand on avait réussi nos examens, on allait, on renouvelait, pour prouver qu'on était bien inscrit, qu'on était assidu, qu'on avait travaillé ».*

M. Bemanana : *« En France d'abord, il faut faire l'inscription au campus France, c'est eux qui représentent tous les universités françaises dans les ambassades, il faut faire d'abord des inscriptions campus France et puis si ils acceptent, tu fais les inscriptions dans une université française et là, à partir de là si tu as une fiche d'inscription, tu vas à l'ambassade ou au consulat de France pour chercher une demande de titre de séjour étudiant. Pour les étudiants c'est un titre de séjour de long séjour. [...] Donc là, tu vas au consulat, pour retirer ces demandes de titres de séjour de long séjour et après, revenir au campus France, faire des tests, des tests linguistiques, écrit, oral. Bon ils vont te poser un tas de questions : pourquoi tu as choisi la France, pourquoi telle filière, parce qu'il n'y a pas ça chez vous ? pourquoi tu ne veux pas continuer dans les universités malgaches, des trucs comme ça. Après le campus France, tu reviens à l'ambassade, au consulat parce que moi j'étais au consulat de Tamatave, c'est la ville où j'ai vécu et là tu déposes les dossiers avec une somme d'argent, de 650 000 francs malgache, ça vaut 57 euros comme ça et puis voilà, ils vont traiter le dossier, c'est comme à la préfecture et puis tu attends. Et après, ils vont te convoquer ou bien tu passes de*

*temps en temps là-bas pour demander [...]. Et voilà c'est ça le parcours ». « Ils traitent les demandes de visa un mois comme ça et après ils vont t'appeler comme quoi il faut que tu achètes un billet d'avion aller-retour, oui, c'est une condition, je ne sais pas dans d'autres pays mais pour Madagascar c'est un billet d'avion aller-retour, plus une assurance de rapatriement. En général, c'est comme ça, bon c'est plus compliqué ».*

Le départ pour la France s'est réalisé seul pour la majorité des témoins. Pour certains, ils ont même été les seuls à partir parmi leur famille.

Mme Perrochon : *Connaissiez-vous du monde en arrivant en France ?* « *Non, personne. Mes frères et sœurs sont restés au Sénégal* ».

Pour quelques témoins, une partie de la famille se trouvait déjà en France avant leur arrivée. Cette présence familiale sur place a été perçue comme une véritable aide morale et physique. Elle a également permis de garantir certaines démarches administratives.

M. Homawoo [M. Homawoo a 12 frères et sœurs] : « *Je suis parti tout seul. J'ai deux sœurs en France. J'ai une sœur en Guinée équatoriale. J'ai un frère au Gabon. Le reste de la famille est au Togo* ».

*« Il faut justifier des ressources auprès du consulat pour avoir le visa, donc comme j'avais déjà ma sœur qui habite Angers, mariée et trois enfants, donc, bon, c'est elle et son mari qui se sont portés caution pour me prendre en charge durant mes études, ceci m'a permis d'obtenir le visa facilement, comme eux habitent Angers et que mon école se trouve à Nantes, je résidais chez eux mais je prenais le train ».*

Pour certains, le manque de repères les poussent à se rapprocher de leur communauté d'origine en France.

M. Abdelkafi : « *Je connaissais 2-3 personnes, puis après, on se retrouve, avant tout on essayait de se trouver des amis tunisiens, on fréquentait toujours le même café. Après, petit à petit, on apprend à connaître des élèves, à l'école où j'étais bah il y avait des élèves qui venaient de partout* ».

### 3. « L'après »

La notion d'« après » désigne la période d'arrivée et d'installation en France. Cette période est importante dans le parcours de vie des immigrés rencontrés. L'adaptation à la société française, la constitution d'une famille et d'un nouvel réseau social et professionnel sont des étapes successives qui constituent principalement l'histoire des personnes rencontrées.

Dans le cadre d'une question sur leur parcours de vie en France a été évoqué leur investissement associatif notamment vers leurs pays de naissance. Sur dix entretiens réalisés, huit se sont investis ou sont investis pour des associations en lien avec leur pays d'origine.

M. Abdelkafi : « *Il y a quelques années, on avait à Nantes, un consulat général de Tunisie. J'ai fait parti de l'amicale Tunisie Europe, on faisait des fêtes* ».

M. Bemanana : « *Quand j'étais à Paris, j'ai adhéré à une association malgache mais qui est plutôt un peu religieux, une association des catholiques malgaches de Paris. J'ai adhéré là-dedans. Puis, il y a une association des natifs de ma région. Puis, après à Angers, j'ai adhéré au syndicat solidaire, association des étudiants sans frontières et l'association des étudiants de géographie et des anciens du master dans lequel je suis actuellement* ».

M. Bouasba : « *Pas vraiment, à mon regret, non je faisais parti d'un club de kayak. Je m'étais quand même inscrit à l'association "Lire pour vivre", je donnais quelques cours à des étrangers, notamment à des étrangers qui ne parlent pas le français. Donc là j'étais bénévole* ».

M. Gueye : « *J'ai créé une association avec ma femme. Les échanges culturels c'est notre credo. Avec le Sénégal, non pas que le Sénégal, avec l'Afrique en général, on travaille avec des artistes burkinabés, maliens, guinéens. On est sur l'échange* ».

M. Kouyaté : « *Ah bah oui, oui, j'en ai même créé des associations. Donc, moi, je me suis investi, par exemple à La Flèche, et même avant La Flèche, au Mans, je faisais parti d'associations qui avaient des liens avec l'Afrique. A la Flèche, il y a le Monde solidaire et ici j'ai créé le club Makala, qui fonctionne toujours ici d'ailleurs. Je fais parti du comité de jumelage de la Flèche dont je suis le président. [...]. Et donc je dirige ça à La Flèche aujourd'hui* ».

*« En France il y a beaucoup d'associations caritatives, humanitaires vers l'Afrique, et dès qu'on peut contribuer, j'y vais sans soucis, je sais que c'est des gens qui consacrent du temps et de façon bénévole et donc si ils drainent des choses pour l'Afrique et nous en tant qu'Africain étant ici, il faut qu'on contribue, c'est la moindre des choses, parce qu'ils font pour les pays d'où nous venons, ils sont là dans l'esprit d'aider les gens qui sont sur place là-bas et notre contribution elle n'est pas grand-chose, mais on ne peut pas rester les bras croisés, les regarder faire, sans prendre part, et ça c'est vachement important ça c'est ma philosophie, j'ai tort ou j'ai raison ».*

M. Bassah, M. Homawoo et Mme Jolivet font partis, tous les trois, de l'association UTATOF (Union des Togolais et Amis du Togo en France). Elle a été créée par M. Homawoo. Aujourd'hui, M. Bassah en est le président, Mme Jolivet une membre active. Les actions de l'association visent à développer parmi ses membres l'entraide et la solidarité et favoriser en permettant des actions de bénévolat, les échanges culturels entre la France et le Togo.

À l'inverse, M. Sahali répond : *« Ah non, non, sérieusement ce qui me rattache à l'Algérie c'est ma famille, pas plus. Parce que c'est un pays qui m'a rien donné. En Algérie, la seule attache que j'ai c'est ma mère, mes frères et mes sœurs. C'est triste. L'Algérie en soit comme terre ne me manque pas ».*

L'immigration ne suppose pas une coupure définitive avec le pays de naissance. Ainsi, chaque immigré rencontré entretient un lien perpétuel avec sa famille d'origine. Ce lien est alimenté par les contacts réguliers mais aussi par les retours au pays pour quelques-uns.

M. Abdelkafi : *« Ah oui, oui tout à fait, pas Internet mais surtout par téléphone ».*

*Vous retournez souvent en Tunisie ?* « On y va régulièrement. Sauf, malheureusement, depuis deux - trois ans, avec les évènements ».

M. Bassah : *« Oui, des contacts réguliers, au début, par lettres mais bon il faut attendre après comme la téléphonie a beaucoup évolué, par téléphone ».*

*Vous retournez souvent au Togo ?* « J'y vais en moyenne tous les 2 ans. » *Avec votre famille ?*  
« Non, on n'y a été qu'une seule fois, en 2012, mais moi j'y vais tout seul, presque pour un mois ».

M. Bemanana : « Ah oui, régulier par Facebook, téléphone, avec mes parents et avec des membres de la famille ».

Vous retournez souvent à Madagascar ? « Je ne suis jamais retourné là-bas depuis 4 ans ».

M. Bouasba : « Ah bah oui beaucoup de contacts. Oui, bah oui, voilà, ma mère maintenant qui est âgée je me dois, de toute façon, de revenir souvent les voir. Ma mère, ma famille, je reviens au Maroc, je suis chez moi ».

M. Gueye : « Oui, j'ai des contacts avec la technologie, Skype ».

M. Homawoo : « Oui, oui, toujours, par téléphone. Bon plutôt le téléphone, comme internet là-bas, ils ne sont pas doués avec Internet. Il faut aller au cyber. Le téléphone c'est plus pratique ».

Vous retournez souvent au Togo ? « À peu près tous les 2 ans ».

Mme Jolivet : « J'ai mes parents au téléphone assez régulièrement. ». « Je veux encore grandir ici, en France. Je rentrerais quand on aura besoin de ma présence ».

M. Kouyaté : « Oui, avec les outils informatiques, les outils de communication, par mail, par téléphone, par fax et même Skype ».

Vous retournez souvent au Burkina-Faso ou au Mali ? « Oui, régulièrement et puis j'amène toujours des délégations fléchoises là-bas, sauf ces derniers temps, parce que l'on faisait surtout le Mali, depuis les événements, c'est nous qui accueillons les Maliens ici, parce que la zone n'étant pas sécurisée, on ne prend pas de risques ».

Et votre famille, votre femme et vos enfants ? « Ah oui, ils sont allés plusieurs fois, tous mes enfants sont allés, quand ils étaient jeunes, on y allait pratiquement tous les 2 ans, ils connaissent bien et même ils sont allés sans moi, voilà, ils souhaitent toujours y aller, c'est moi qui freine en attendant que ça se calme, on va dire, ensuite on verra ».

Mme Perrochon : « Oui, on se parle presque tous les jours sur Skype ».

M. Sahali : « Les appels vers l'Algérie sont gratuits, j'appelle ma mère mercredi, vendredi ou samedi. Avec ma famille, on est en contact comme si je vivais avec eux, je suis au courant de tout ce qu'il se passe. On parle pour parler ».

## Table des illustrations

<b>Figure 1</b> : Radiographie d'une vieille armoire d'une maison ubayenne. ....	32
<b>Figure 2</b> : Carte d'identité nationale de M. Gueye .....	56
<b>Figure 3</b> : Carte d'identité nationale de M. Gueye.....	56
<b>Figure 4</b> : Diplôme de baccalauréat de M. Bouasba en français .....	57
<b>Figure 5</b> : Diplôme de baccalauréat de M. Bouasba en arabe .....	57
<b>Figure 6</b> : Agenda de Mme Jolivet .....	61
<b>Figure 7</b> : Exemple de lettre reçue par M. Bemanana .....	63
<b>Figure 8</b> : Exemple d'une affiche d'exposition appartenant à M. Gueye.....	64
<b>Figure 9</b> : « Étagère tunisienne » de M. Abdelkafi .....	66
<b>Figure 10</b> : Pochette ayant appartenu au père de M. Sahali .....	69
<b>Figure 11</b> : Photographies d'identité de la famille de M. Bouasba.....	77
<b>Figure 12</b> : Arbre à photographies de Mme Jolivet.....	80
<b>Figure 13</b> : Cadres dans le bureau de M. Kouyaté .....	81
<b>Figure 14</b> : Carte des pays d'origine des témoins interrogés .....	93
<b>Figure 15</b> : L'âge et l'année d'arrivée en France des immigrés interrogés .....	94

## Table des annexes

<b>ANNEXE 1 : CONTRAT VIERGE POUR LA COLLECTE DE TÉMOIGNAGES ORAUX DISTRIBUÉ AUX TÉMOINS.....</b>	<b>88</b>
---	-----------

<b>ANNEXE 2 : RETRANSCRIPTIONS PARTIELLES DES ENTRETIENS .....</b>	<b>91</b>
--	-----------

1. Présentation brève de chaque témoin .....	92
2. Retour sur le pays d'origine .....	93
3. « L'après ».....	100

# Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>5</b>
 <b>LES ARCHIVES PERSONNELLES, UN STATUT ARCHIVISTIQUE PARTICULIER</b>	
1. Les archives personnelles selon la sphère archivistique .....	11
1.1. <i>Un intérêt tardif pour les archives privées</i> .....	11
1.2. <i>Le traitement des archives personnelles appliqué par la profession</i> .....	15
1.3. <i>Le goût pour les archives ordinaires</i> .....	17
2. L'individu, un archiviste insoupçonné ? .....	19
2.1. <i>Les archives personnelles dans le cadre domestique</i> .....	19
2.2. <i>La production et la collecte d'archives de soi</i> .....	23
2.3. <i>Le classement domestique</i> .....	25
3. L'habitat, comme lieu d'archives .....	29
3.1. <i>Une cartographie de l'habitat</i> .....	29
3.2. <i>Des conditions particulières de conservation</i> .....	31
3.3. <i>De l'intimité à une ouverture vers l'extérieur</i> .....	33
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>35</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	 <b>37</b>
 <b>ÉTAT DES SOURCES</b> .....	 <b>48</b>
1. Sources législatives et réglementaires .....	48
2. Sources orales.....	48

## **LES ARCHIVES PERSONNELLES, REFLETS DE PARCOURS D'IMMIGRATION**

1. Les papiers d'origine, une représentation de la vie passée .....	55
1.1. <i>Prouver administrativement son identité première</i> .....	55
1.2. <i>S'exprimer par les archives personnelles</i> .....	60
1.3. <i>L'importance des objets matériels</i> .....	66
2. De nouveaux papiers comme la preuve d'une adaptation au pays d'accueil .....	69
2.1. <i>Le souvenir de l'entre deux : le voyage</i> .....	69
2.2. <i>Le rapport à l'identité dans la société française</i> .....	71
2.3. <i>Une nouvelle identité civile</i> .....	74
3. Les photographies, l'exemple d'un tissage culturel .....	77
3.1. <i>La diversité des photographies</i> .....	77
3.2. <i>L'habitat, un lieu d'exposition hybride</i> .....	79
3.3. <i>Les photographies, vecteurs de souvenirs</i> .....	82
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>84</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>85</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>88</b>
1. Présentation brève de chaque témoin .....	92
2. Retour sur le pays d'origine .....	93
3. « L'après ».....	100
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>103</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>104</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>105</b>

## RÉSUMÉ

Dans la continuité des études réalisées sur les archives de l'immigration, ce mémoire entend intervenir sur la question des archives personnelles appartenant aux immigrés, un thème qui n'a jamais ou a été très peu abordé. Il s'agit de constituer un panorama des archives appartenant aux immigrés et de comprendre les principes archivistiques qui les régissent. On perçoit qu'il existe une pratique archivistique privée qui agit principalement dans l'espace domestique, qu'en est-il de celle des immigrés ? Du fait que les immigrés aient quitté leur pays d'origine, quelles valeurs ont-ils investies dans leurs archives personnelles ? Pour quelles raisons conservent-ils certains documents issus de leur pays d'origine ? Pour tenter de comprendre, des entretiens oraux ont été menés auprès de dix témoins, tous originaires d'Afrique mais de nationalités différentes, venus en France principalement pour poursuivre leurs études. À travers les récits de vies livrés, nous pouvons percevoir que les archives personnelles racontent l'histoire de chacun.

**mots-clés** : archives personnelles, pratique archivistique privée, espace domestique, documents administratifs, documents intimes, immigrés, récits de vie.

## ABSTRACT

In keeping from studies about immigration archives, this essay plays a part in the question of immigrants' personal archives, a topic which has hardly ever been broached.

It is a matter of doing a panorama of immigrants' personal archives and to understand the archival principles which govern them. We perceive that there is a private archival practice which acts mainly in domestic space, what about the one of immigrants? The immigrants left their country of origins, so what are the values that they put in their personal archives? Why do they keep some documents of their country of origins ?

To try understand, oral interviews were led with ten witnesses, all from Africa with different nationalities. They came in France mainly to continue their studies. Through their life stories, we can perceive that the personal archives tell the story of each.

**keywords** : personal archives, private archival practice, domestic space, administrative documents, private documents, immigrants, life stories.

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Gaudin Marine

déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.

En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université

